# AVANT-PROPOS

Il y a un peu plus d'un quart de siècle, une vente publique eut lieu au château d'Happeglenne. Parmi les lots mis à l'encan, il s'en trouvait un composé de papiers poudreux et jaunis, du poids de *quarante-deux livres*, adjugé *quarante-deux sous* à un particulier de Démuin. C'étaient les archives d'Happeglenne et d'Aubercourt!... Elles n'avaient point été brûlées à la Révolution, mais leur sort ne fut guère plus heureux ; revendues en grande partie aux épiciers, elles ont servi à empaqueter du sel, du poivre, etc.

Une bien faible partie fut conservée par l'adjudicataire, et c'est cette partie qu'il a bien voulu nous confier ; il regrettait alors, mais trop tard, hélas! la spéculation qu'il avait faite en revendant *trois sous la livre* des actes aussi importants que ceux qu'il avait eus entre les mains ; il n'avait conservé que les papiers les plus détériorés, les plus jaunis, ceux en un mot que les épiciers avaient refusés.

Document
0000005566181

Les plus intéressants que nous ayons trouvés parmi ces derniers sont des copies de dénombrements ; nous reproduisons les plus importants.

Notons en passant les singulières redevances d'un sieur Pavin, de Montdidier, que l'on verra aux pièces justificatives. Au jour de saint Quentin, en mai, il devait payer au seigneur d'Ignaucourt, pour un demi-journal de terre, « une escuelle d'estain, façon argent, pesant » une livre, trois cuilères aussi d'estain de mesme façon » et un fromage de cresme. » Le même jour, pour une autre pièce de terre, il devait à « l'heure du disner une » quenouille, la calotte, un fuseau. » — On verra aussi l'habitude qu'on avait alors de féminiser les noms propres, la femme de Baudet Triclet s'appelant Périnette Triclette, etc.

Nous avons aussi rencontré dans ces papiers des cueilloirs, des procès-verbaux de ventes de bois, la copie d'un contrat de mariage, plusieurs autographes de Jean d'Aguesseau, d'André Le Picard, portant l'empreinte de leurs sceaux en cire rouge ou en cire noire, des pièces concernant l'abbaye du Paraclet, des lettres de Marie de Louvencourt, (1625), du président de Hertes d'Hailles avec son cachet, différents inventaires faits à la mort des seigneurs d'Happeglenne, etc., etc.

A l'aide de cette faible partie des archives, il nous a été possible de distinguer les seigneurs d'Ignaucourt de ceux d'Happeglenne ; dans les ouvrages d'histoire locale ou dans les *Nobiliaires* que nous avons consultés, il y a confusion entre les seigneurs de ces deux localités. Dans le dénombrement produit par René de Poix, il se qualifie seigneur d'Ignaucourt, tandis qu'il ne l'était que

d'Happeglenne, ce qui permettait de supposer que ce dernier lieu portait antérieurement le nom d'Ignaucourt.

Nous voyons apparaître pour la première fois le nom d'Happeglenne au XV^e^ siècle ; nous sommes porté à croire que la seigneurerie d'Ignaucourt fut démembrée de celle d'Happeglenne ; ayant acquis ensuite une plus grande extension que cette dernière, elle conserva son nom primitif, et la *seigneurie-mère* prit le nom d'Happeglenne ; toutefois, ce ne sont là que des probabilités, et nous ne prétendons en aucune manière imposer notre sentiment à cet égard. Disons enfin que ce qui donnerait raison à cette hypothèse, c'est qu'Happeglenne relevait entièrement de la châtellenie de Boves, tandis qu'Ignaucourt, outre qu'il était de la mouvance de ce dernier lieu, relevait en partie d'Happeglenne.

En publiant cette *Notice* nous avons voulu sauver de l'oubli les quelques papiers que nous devons à l'obligeance d'un de nos compatriotes : qu'il veuille recevoir ici tous nos remerciements.

Nous nous estimerons heureux d'avoir fait revivre le passé, d'avoir apporté notre faible tribut à l'histoire de notre chère Province, et nous nous croirons payé de nos veilles et de nos peines si nous parvenons à être utile et à plaire.

Loin de nous la prétention de donner un travail parfait ; des erreurs, sans doute, s'y seront glissées, car les plus habiles eux-mêmes n'en sont pas exempts. Nous ne craignons pas les critiques, nous les recherchons au contraire ; car, comme on l'a écrit et répété tant de fois : c'est du choc que jaillit l'étincelle.

Après la publication de ce travail dans *la Picardie*,

nous l'avons revu avec le plus grand soin, et, grâce à l'obligeance de M. Delattre-Lenoël, nous avons pu y apporter toutes les modifications qui nous ont été signalées, particulièrement par M. le comte Adrien de Louvencourt, qui a bien voulu, avec un empressement louable, répondre à l'appel que nous avions adressé aux lecteurs de *la Picardie*.

# IGNAUCOURT.

Dans la vallée de la Lucé, à deux kilomètres de sa source, se trouve le village d'Ignaucourt, — *Igni curtis, (domaine du feu)*, — d'une population de 218 habitants, et d'une superficie territoriale de 419 hectares en terres labourables, prés et bois. — Au siècle dernier la population n'était que de 148 habitants.

L'origine de ce village ne doit guère remonter au-delà du XI^e^ ou du XII^e^ siècle ; sa fondation est postérieure à celle d'Happeglenne.

Ignaucourt faisait autrefois partie du diocèse et de l'archidiaconé d'Amiens, du doyenné de Fouilloy et du bailliage de Montdidier. Il est aujourd'hui du canton de Moreuil : dix kilomètres l'en séparent ; il est à vingt-trois kilomètres de Montdidier et à vingt-quatre d'Amiens. — Après la création des départements, il fit un instant partie du canton d'Harbonnières.

Le nom de ce village a beaucoup varié depuis sa fondation. Geoffroy, évêque d'Amiens, écrivait *Iwencourt*, en 1225. — Dans le cartulaire de Fouilloy, aux dates

de 1235 et 1261, il est désigné par *Ynocourt* et *Ynocort*. — On lit *Ynaucourt* au pouillé de 1301, et *Inaucort* dans l'official d'Amiens (1281). — Dans le dénombrement de Thibaut de Flavy, seigneur de Démuin, fourni en 1482, et reproduit par M. de Beauvillé dans ses *Documents inédits*, il est désigné par *Ignaucourt*, ainsi qu'on le voit dans la rédaction des coutumes de Montdidier en 1567, et tel qu'on l'écrit encore aujourd'hui. — Il fut aussi désigné par *Ignocourt* (1584 et 1696), *Inaucourt* (1579), *Ignacour* (1710) (1), etc.

La vie municipale et l'administration civile d'Ignaucourt ne commencèrent qu'en 1789, ainsi qu'il en a été pour un grand nombre de communes, qui jusqu'alors étaient tout entières dans les mains du seigneur.

Les maires de cette localité furent :

I. Dufresne (Jean-Baptiste), en 1793.
II. Greux (Jean-Baptiste), 1794 à 1797.
III. Patte (Jean-François), 1797 à 1798.
IV. Watripon (Pierre-Félix), 1798 à 1802. — Il avait été précédemment curé de Dommartin, puis chapelain d'Happeglenne ; il mourut le 19 ventôse an X.
V. Denoyelle (Charles-François), 1802 à 1830.
VI. Serpette (Auguste), 1830 à 1832.
VII. Greux, 1832 à 1850.
VIII. Cardon (Constant), 1850 à 1852.
IX. Serpette-Prousel, 1852 à 1853.
X. Serpette (Rimbaut), 1853 à 1860.

---

(1) M. J. Garnier. — *Dictionnaire topographique*, t. 1er, p. 498.

XI. Serpette-Prousel, 1860 à 1863. — 2e fois.
XII. D'Heilly (Eugène), 1864 à 1870.
XIII. Serpette (Rimbaut), 2e fois ; 1870 à 1880.
XIV. Patte (Charles), 1880.

L'église, — sous le vocable de saint Quentin, — date du XVIe et du XVIIe siècle ; elle eut beaucoup à souffrir lors du siège de Corbie par les Espagnols (1636), qui la brûlèrent en partie après l'avoir dévalisée. Elle fut restaurée quelque temps après, car on lit la date de 1677 sur un contrefort; sur le même contrefort se voit l'inscription suivante : *Magister Carolus Casset curatus eccle Piæ Parochialis de Ignaucourt. Anno 1673.* Un sieur Jacques Lesturgie, maçon à Caix, écrivit son nom sur un autre contrefort avec la date de 1670. — Les fenêtres sont bordées de moulures prismatiques et de gorges.

Dans le chœur, dont la voûte est très élevée, on remarque une toile de saint Joseph d'une bonne exécution. La toile du retable, qui représente l'*Adoration des Mages*, aurait besoin de quelques réparations. A gauche du chœur était autrefois une chapelle castrale convertie aujourd'hui en sacristie ; sur une pierre du mur se voient encore de faibles traces d'écusson. — A droite du maître-autel est une statuette de saint Quentin, lié, mis sur un fauteuil, avec les clous dans les épaules, les entraves aux pieds et aux mains ; elle offre beaucoup de ressemblance avec celle de l'église d'Aubercourt.

La nef, dont la voûte est moins élevée que celle du chœur, date du siècle dernier ; on y voit plusieurs statues assez bien exécutées, notamment celles de saint Roch, de saint Nicolas, etc. L'autel de gauche, sous l'invocation de

Marie, offre une petite toile qui est une très bonne copie de la *Vierge jardinière* de Raphaël ; ce tableau provient de la chapelle seigneuriale d'Happeglenne. — A l'autel de droite, on voit une bonne statue représentant sainte Marguerite foulant aux pieds un dragon.

Le clocher, qui est une tour carrée en charpente, surmontée d'une flèche aiguë, est posé sur la nef.

Dans le cimetière, on voit une croix très ancienne, assez détériorée ; la base est une énorme pierre carrée présentant aux quatre angles trois légères colonnettes : elle paraît être une cuve baptismale. Il serait à désirer qu'on la garantit des intempéries de l'air, et qu'on la remît à sa place primitive.

La cure était à la présentation du chapitre de Fouilloy ; le titulaire Lafergant, fit la déclaration suivante en 1728 :

« La 1/2 de la dime, produisant 78 setiers de blé, 218 » livres 8 sols. — 24 setiers d'avoine, 52 l. 16 s. — 5 » setiers de bisaille et vesce, 16 l. 10 s. — Fourrages, » 40 l. — 4 setiers de pamelle, 11 l. 4 s. — Dime de » verdure, produisant 20 bottes, 2 l. — Dime de foin, » 1,000 bottes à 6 l., 60 l. — Dime de cour, 2 l. 15 s. » — Fondation, 43 l. — Casuel, 20 l. — Total : 466 l. » 13 s.

« *Charges*. — Frais de dime et battage des grains, » 85 l. — Réparation du chœur de l'église, 4 l. — Du » presbytère, 15 l. — Total : 104 l. Reste net : 363 l. » 13 s. (1). »

Dans les registres de l'église, qui remontent à 1691,

(1) M. F.-I. Darsy. — *Bénéfices de l'Église d'Amiens*, t. 1er.

nous avons relevé les noms des curés qui ont desservi cette paroisse, et qui furent :

I. Charles Casset, 1673.

II. Jean Lafergant, 16.. à 1739.

1739 à 1742, intérim ; la paroisse était desservie alternativement par les prêtres des villages voisins.

III. Nicolas Lesueur, 1742-1746, précédemment vicaire et chapelain de Démuin. — Inhumé dans l'église d'Ignaucourt.

IV. Benoît Fontaine, 1746-1767.

V. Louis-François Lemaire, 1767-1792.

Dans une lettre du sous-préfet de Montdidier au maire d'Ignaucourt, à la date du 20 prairial an XI (9 juin 1803), — lettre que nous reproduisons en entier aux pièces justificatives A, — nous voyons que ce village fut érigé en succursale, mais cette érection a été sans effet ; car, après la Révolution, Ignaucourt n'eut plus de curés, et fut réuni à Cayeux-en-Santerre pour le spirituel.

Au sud d'Ignaucourt, et en dehors du village se voit une chapelle qui tombe en ruines ; elle est dédiée à N.-D. de Liesse ; il y vient chaque année un grand nombre de pèlerins, pour obtenir de faire marcher les jeunes enfants ; on s'y rend processionnellement de Cayeux le lundi de Pâques (1) ; le jour de ce grand pèlerinage est appelé la *Fête de la Résurrection*.

On ignore la date de la fondation de cette chapelle, mais une tradition locale, encore très vivace aujourd'hui,

(1) M. J. Corblet. — *Hagiographie*, t. IV, p. 471.

rapporte que dans la première moitié du siècle dernier le feu se déclara à une ferme d'Ignaucourt, et menaçait de la consumer tout entière; à la vue de l'incendie, la femme du fermier fit vœu de faire élever une chapelle à la Vierge si le terrible fléau respectait une partie des bâtiments; le feu s'étant arrêté, la fermière fit construire peu de temps après un petit sanctuaire dédié à N.-D. de Liesse, près de sa ferme à moitié sauvée des flammes. Des morceaux de bois arrachés à l'incendie servirent à la construction de cette chapelle.

Sur une pierre de la porte d'entrée, on voit la date de 1741, date qui correspond à l'événement raconté plus haut.

Nous avons aussi trouvé l'emplacement de cette chapelle figuré sur un plan du terroir d'Ignaucourt dressé en 1772 d'après les ordres du comte de Réaltz, par le sieur Blanchet, arpenteur royal à Morcourt; trente journaux de terre appartenaient alors à ce petit sanctuaire.

La seigneurie d'Ignaucourt, relevant de Boves et d'Happeglenne par parties inégales, a été possédée par un assez grand nombre de familles. Dans le principe, elle appartint à la maison de Boves.

I. — Enguerrand I[er] de BOVES (1), seigneur de Fouencamps, était aussi seigneur d'Ignaucourt et de Cayeux-en-Santerre; il était fils de Robert II, seigneur de Fouencamps, de Fouilloy et d'Estrées, et de Marie de Fouencamps.

---

(1) Armes : *De gueules, à la bande d'or, à 2 cotices de même.*

Au mois d'avril 1251, il signe une charte en parchemin par laquelle il vend pour vingt livres parisis le marais que les habitants d'Ignaucourt et ceux de Cayeux possédaient en commun jusque dans ces derniers temps et qui vient d'être divisé entre les deux communes.

En 1280, Enguerrand figure dans un titre du Chapitre de Saint-Quentin, par lequel il vend le moulin banal de Cayeux, qu'il tenait en fief de ce Chapitre. En 1286, il transporte l'avouerie de Bayonvillers (1).

Il avait épousé Jeanne, mais il ne paraît pas qu'il eut de postérité ; il était mort avant le mois d'octobre 1301 (2), et avec lui s'éteignit la branche cadette des seigneurs de Boves.

II. — Pierre d'IGNAUCOURT, chevalier, était seigneur de ce lieu à la fin du XIII^e^ siècle ; il mourut de mort violente en 1318. (3)

Cette famille d'Ignaucourt paraît n'avoir pas eu une longue durée.

III. — Pierre de SÉCHELLES (4), chevalier, gouverneur d'Artois, était seigneur d'Ignaucourt en 1348. Il est mentionné dans le dénombrement fourni le 30 juillet de cette année par Marie de Blois, dame de Boves. (5)

---

(1) M. A. Janvier. — *Boves et ses Seigneurs*, p. 428.

(2 M. Ch. Salmon. — *Notice sur les Château, Seigneurie et Village de Boves.*

(3) Mss. déposés à la Bibliothèque de Roye.

(4) Armes : *D'argent, fretté de gueules, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

(5) M. A. Janvier. — *Boves et ses Seigneurs*, p. 439.

IV. — Marie du BOS (1), dame de Grigny, de Morny, d'Ignaucourt, etc., épousa Guillaume de BEAUVAL, écuyer, seigneur de Ricquemesnil, pair de Domart-en-Ponthieu, à cause de sa terre de Neuvillette, (1448-1455).

De cette union naquit :

V. — Jean de BEAUVAL (2), écuyer, seigneur de Grigny, de Warlincourt et d'Ignaucourt, conseiller du duc de Bourgogne, écuyer tranchant de Mme la duchesse de Bourgogne, et leur châtelain de Hesdin.

Le 4 avril 1450, il scelle un compte du bailliage de Hesdin de son sceau qui représente *une fasce au chef engrelé*. — En 1541, il achète de sa mère, Marie du Bos, les terre et seigneurie de Grigny. (3)

De son mariage avec Isabeau d'OBÉDUS, il eut :

1° Baudoin de Beauval, chevalier, seigneur de Grigny ;

2° Philippe de Beauval, qui suit.

VI. — Philippe de BEAUVAL, chevalier, était seigneur d'Ignaucourt, d'Occoches et d'Ivregny, à cause de sa grand'mère Marie du Bos (1471). Il vivait encore en 1492.

De son mariage avec Catherine d'AMIENS (4), dame de Bachimont, il eut entre autres :

VII. — Anne de BEAUVAL, dame d'Ignaucourt et de

---

(1) Armes : *D'argent, au lion de sable, armé et lampassé d'azur.*

(2) Armes : *De gueules, à la bande d'argent chargée d'un lion passant de sable.*

(3) M. de La Gorgue-Rosny. — *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne, de Guines....* — T. Ier, p. 118 et 201.

(4) Armes : *De gueules, à 3 chevrons de vair.*

Fontaine, alliée à JEAN du BIEZ (1), chevalier, seigneur d'Enguinehaut et de Bécourt, conseiller et chambellan ordinaire du roi, capitaine des ville et château de Boulogne.

De cette union naquirent :

1° Jacques DU BIEZ, qui suit ;

2° Oudart DU BIEZ, prieur d'Herly ;

3° Jean DU BIEZ, baron de Nielle, du Cauroy et de Cottebrune, gouverneur d'Ardres et de Guines ;

4° Françoise DU BIEZ, mariée à Jean, seigneur de Caulincourt et de Tombes ;

5° Catherine DU BIEZ, alliée vers 1530 à Joachim de la Bove, seigneur d'Outremencourt. (2)

VIII. — JACQUES DU BIEZ, chevalier, seigneur d'Ignaucourt, de Bécourt, d'Enguinehaut, de Fontaines et d'autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa, par contrat du 20 décembre 1533, JEANNE DE BOURS (3), dame de Ramecourt, fille de Charles de Bours, seigneur d'Antigneul et de Catherine d'Ongnies.

De leur mariage naquirent :

1° Charles DU BIEZ, qui suit ;

2° Isabelle DU BIEZ, dame de Ramecourt, mariée le 18 août 1563 à François de Nédonchel, seigneur de Herghes, etc. ;

3° Françoise DU BIEZ, alliée : 1° à Jacques de Rochebaron, seigneur de Lignon ; 2° à Antoine d'Ausse, seigneur de Dominois ;

---

(1) Armes : *D'or, à 3 fasces de sable, surmontées en chef de 3 merlettes de sable rangées en fasce.*

(2) Le P. Anselme. — *Les grands off. de la cour....*

(3) Armes : *De gueules, à une bande de vair.*

4° Jossine-Claire du Biez, religieuse de Sainte-Claire, à St-Omer ;

5° Antoinette du Biez, religieuse à Bourbourg ;

6° Claude du Biez, abbesse de Sainte-Claire à St-Omer.

IX. — Charles du BIEZ, seigneur d'Ignaucourt, de Bécourt, de Fontaines, d'Enguinehaut et d'autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Anjou, épousa Claude de MONTGOMMERY (1). Il était mort avant 1604.

De son alliance étaient nés :

1° Jean du Biez, seigneur de Recourt, mort en 1612, sans laisser de postérité ;

2° Antoine du Biez, qui suit ;

3° Charles du Biez, seigneur de Fontaine, mort sans postérité ;

4° Claude du Biez, mariée en 1612 à Jean de Thomassin, baron de Montbaillon, dont elle était veuve en 1638 ;

5° Charlotte du Biez, religieuse à Avenoy, en Champagne ;

6° Jeanne du Biez, morte jeune.

X. — Antoine du BIEZ, chevalier, seigneur d'Ignaucourt, Bécourt et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, avait la garde-noble de ses enfants en 1629 ; en 1635, il était mestre de camp d'un régiment de gens de pied pour le service du roi.

---

(1) Armes : *Ecartelé aux 1 et 4 de gueules, à 3 coquilles d'or, et aux 2 et 3 de France.*

Il épousa, par contrat du 21 février 1605, CLAUDE BOYVIN, dame de Savignies, fille de Jean Boyvin, seigneur de Grandpré et d'Hercules en Beauvaisis, et de Louise des Prés, dame de Savignies.

De cette union provinrent :

1° Claude-François DU BIEZ, qui suit.

2° Guillaume DU BIEZ, alliée en 1631 à Philippe de Mailly, seigneur d'Haucourt ;

3° Marie DU BIEZ, morte sans alliance.

XI. — CLAUDE-FRANÇOIS DU BIEZ, chevalier, seigneur d'Ignaucourt, d'Hercules, de Savignies et d'autres lieux, se distingua aux batailles de Lens et de Rethel où il fut grièvement blessé en commandant le régiment de Chappes ; mais il fit prisonniers le général Bec, son fils et son lieutenant. En récompense de ses glorieux services, il obtint du roi, en 1665, l'érection en marquisat de sa terre de Savignies.

Il épousa, par contrat du 25 janvier 1650, MARIE DE MOY (1), fille de Nicolas de Moy, marquis de Boves, seigneur de Riberpré et de Claude Le Boulenger de Montigny.

De cette union naquirent :

1° Antoine-Oudart DU BIEZ, marquis de Savignies, d'Hercules et d'autres lieux, colonel d'infanterie. Il fut baptisé dans l'église de Savignies le 21 septembre 1658. Il épousa Charlotte des Moustiers de Merinville en 1700, et mourut au mois de janvier 1723 ;

(1) Armes : *De gueules, fretté d'or de six pièces.*

2° Charles-Michel du Biez, page du roi en 1678 ;
3° Marie-Anne du Biez, mariée le 21 janvier 1675 à François de Boufflers, seigneur de Rouvrel. (1)

C'est à dater de cette époque que la famille du Biez paraît ne plus posséder la terre d'Ignaucourt (2), qui fut mise en décret en 1604, et vendue le 10 juillet 1626, à

---

(1) Le P. Anselme. — *Hist. généalog.*, t. VII, p. 183 et suiv.

(2) Le titre de seigneur de ce village était porté par plusieurs personnages à la fois; il suffisait de posséder un fief sur le terroir pour avoir cette qualité.

I. — Jacques d'AILLY (*a*), chevalier, seigneur du fief de la Mairie, sis à Ignaucourt, capitaine-gouverneur de Montdidier par lettres de provisions du 28 juin 1577, était fils de Colart d'Ailly, seigneur de Château-Rouge et de la Mairie.

Jacques d'Ailly épousa Claire le Musnier (*b*), dont il eut :

1° Claude d'Ailly, qui suit ;
2° Marie d'Ailly, alliée à Denis Gaultier de la Ganterie (*c*), vivant ensemble en 1548.

II. — Claude d'AILLY-IGNAUCOURT, chevalier, seigneur d'Ignaucourt, épousa Jacqueline de Hangest-Argenlieu (*d*). De cette union naquirent :

1° François d'Ailly, seigneur de Quieuville, gouverneur du château de Vis, allié à Marie Le Hérent ;
2° Jacques d'Ailly, qui suit ;
3° Antoine d'Ailly, marié à Jeanne de Rubempré.

III. — Jacques d'AILLY-IGNAUCOURT, chevalier, seigneur d'Ignaucourt, se maria à Catherine Le Quien (*e*), d'où est issu le suivant.

IV. — Louis d'AILLY-IGNAUCOURT, chevalier, seigneur d'Ignaucourt, obtint sentence de noblesse le 11 juin 1599.

Le fief de la Mairie consistait en 32 journaux de terres et bois, et 7 quartiers de pré.

(*a*) Armes : *De gueules, à l'alisier d'argent en sautoir et en couronne, au chef échiqueté d'argent et d'azur de 3 traits.*
(*b*) Armes : *D'azur, au lion d'or, nariné et lampassé de même, au chef d'argent, chargé de 3 hermines de sable rangées en fasce.*
(*c*) Haudicquer de Blancourt. — *Nobil. de Pic.*
(*d*) Armes : *Echiqueté d'argent et de sable, à la croix d'argent.*
(*e*) Armes : *D'or, à la croix ancrée de gueules.*

XII. — Philippe de WIDEBIEN (1), chevalier, seigneur d'Ignaucourt. Il épousa Isabelle-Claire LE PIPPRE (2), dont il eut :

1° Louis-Charles de Widebien, qui suit ;

2° Anne-Dominique de Widebien, alliée à Charles Briois, écuyer.

XIII. — Louis-Charles de WIDEBIEN, chevalier, seigneur d'Ignaucourt, paraît avoir vendu la seigneurie de ce lieu vers 1695 à Marie-Claude de Monchy, veuve de Charles, marquis de Sailly.

XIV. — Aymard-Louis de SAILLY (3), sire et marquis dudit lieu, comte de Douricz, de Querrieu, de Vironchaux, de Chaussoy, de Dominois en partie, baron d'Insuble, de Rossignol, de Bayencourt et de Coigneux, seigneur de Fresnoy-en-Chaussée, du Quesnoy, du Plouy-lès-Domart, de Rancourt, de Martinpuits, de Domart-en-Ponthieu en partie, de Vignacourt, de Coulonvillers, etc., maréchal des camps et armées du roi, commandeur de l'ordre de St-Louis, gouverneur de St-Venant, était fils de Charles de Sailly et de Marie-Claude de Monchy ; il naquit le 27 décembre 1655, et mourut le 19 décembre 1725. — Il fournit en 1696 le dénombrement de sa terre d'Ignaucourt que l'on trouvera aux pièces justificatives (B).

---

(1) Armes : *De sable, à une bande d'argent, chargée de 3 têtes de lion, arrachées de gueules.*

(2) Armes : *De gueules, à la croix de vair.*

(3) Armes : *D'argent, au lion de gueules, armé, couronné d'or, et lampassé d'azur.*

De son mariage avec CHARLOTTE DE CRÉQUY-FROHEN (1), il n'eut qu'un fils, qui suit.

XV. — LOUIS-HECTOR DE SAILLY, sire et marquis dudit lieu, seigneur d'Ignaucourt et du fief du Quesnoy, etc., etc., colonel du régiment de Conti, brigadier des armées du roi, était fils du précédent.

Par acte passé au château de Sailly le 1er juillet 1732, la marquise de Sailly, comme tutrice honoraire de Louis-Hector, son fils, vend la terre et seigneurie d'Ignaucourt, pour trente-huit mille livres à Charles-Louis de Saisseval, chevalier, seigneur du Grand-Tronville et autres lieux, demeurant à Longueau ; mais ayant été condamné à mort pour homicide, le sieur de Saisseval s'enfuit à l'étranger, où il mourut, de sorte que la marquise de Sailly rentra dans son bien faute de paiement (2) ; l'acte de vente avait été contrôlé à Amiens le 29 août 1732.

La famille des marquis de Sailly s'est éteinte avec Louis-Hector, mort en 1780. Sa fille, Marie-Louise-Françoise, mariée en 1777 au marquis de Montaigu, comte de La Chaise, près Lyon, mourut en 1798, à l'âge de trente-huit ans.

XVI. — JEAN-GILBERT-CHRISTOPHE LINARS (3), chevalier, seigneur d'Aveluy, d'Auchecoq, de Divion, d'Authuile, de Vaudricourt, né le 21 octobre 1697, était fils de Chris-

---

(1) Armes : *D'or, au crequier de gueules.*

(2) Mss. de Scellier, et archives du château d'Happeglenne.

(3) Armes : *D'argent, au chevron d'azur accompagné en pointe de deux coqs et en chef d'un lion, le tout de gueules.*

tophe et de Louise du Plessier ; son trisaïeul, aussi nommé Christophe, vivait noblement à Albert où il fut notaire jusqu'en 1666.

Jean-Gilbert épousa le 13 avril 1726 Marie-Françoise-Elisabeth de LOUVENCOURT (1) dont il eut, entre autres enfants :

1° François-Nicolas-Christophe Linars, allié à Adélaïde de Gomer ;

2° Marie-Elisabeth Linars, dite *mademoiselle d'Aveluy*, mariée au suivant ;

3° Louise-Madeleine Linars, dame de Fresnoy-en-Chaussée, mariée le 28 avril 1715 à Nicolas de Hertes, chevalier, seigneur de Hailles, etc., président au présidial d'Amiens.

Un manuscrit de la Bibliothèque d'Abbeville, que nous avons sous les yeux, dit qu'il est absurde de rapporter que Jean-Gilbert a eu des lettres de dispense de vétérannie ; le mauvais état de ses affaires le força de vendre sa charge pour acheter celle de secrétaire du roi. (Voir almanachs de Picardie, année 1750 et suivantes).

Il acheta la terre d'Ignaucourt au précédent, par contrat en date du 3 février 1746.

Cette seigneurie consistait alors, ainsi qu'on le verra aux pièces justificatives (C), en un chef-lieu contenant douze journaux, deux cent dix journaux de terre labourable et trente-sept journaux de bois, avec droit de haute, moyenne et basse justice, de champart, etc., etc.

---

(1) Armes : *D'azur, à la fasce d'or, chargée de merlettes de sable et accompagnée de trois croissants d'or.*

XVII. — Florent de SACHY (1), écuyer, seigneur de Marcellet, de Fourdrinoy, etc., conseiller du roi, président au bailliage d'Amiens, épousa vers 1750 Marie-Elisabeth LINARS d'AVELUY, fille du précédent, qui lui apporta en dot la seigneurie d'Ignaucourt et le fief du Quesnoy. — De ce mariage naquirent :

1° Christophe-Florent de Sachy, chevalier, seigneur de Marcellet, de Fourdrinoy et d'autres lieux ;

2° Baptiste-André-Nicolas de Sachy de Carouge, né à Amiens le 17 février 1765.

Florent de SACHY mourut au château de Fourdrinoy le 11 octobre 1771, âgé de 49 ans, et reçut sa sépulture dans le caveau de la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de ce village. — A son acte de décès paraissent comme témoins : Christophe-Florent de Sachy de Fourdrinoy, son fils ; Jean Thierry de Germilly, seigneur de Cagny ; Nicolas de Hertes d'Hailles, son beau-frère ; N. de Riencourt, son oncle ; Morgan, prieur de Dreuil-lès-Molliens, etc. (2)

XVIII. — Charles-François du FLOQUET (3), comte de Réaltz, chevalier, seigneur de Dommery, de Fontaine-Lavagance, de Pisseleu, du Châtel, etc., etc., lieutenant-colonel du régiment de Berry-cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, achète les terre

---

(1) Armes : *Echiqueté d'argent et de sable, à la bordure d'azur.*

(2) Registres de la commune de Fourdrinoy.

(3) Armes : *D'azur, à la croix engrêlée d'or, cantonnée aux 1 et 4 d'une étoile d'argent ; aux 2 et 3 d'une pomme de pin d'or.* — Cette famille était originaire d'Auvergne, où elle possédait la Tourette, St-Genest, etc.

et seigneurie d'Ignaucourt du précédent, le 5 décembre 1764, pour quatre-vingt-dix mille francs.

La seigneurie consistait alors « en une maison seigneuriale avec cour, basse-cour, colombiers, granges, jardins, pourpris, clôtures, domaine de deux cent seize journaux de terre labourable, vingt journaux de pré, quinze de vignes, quarante-huit de bois en trois pièces, avec droit de champart et de censives de différentes natures, de haute, moyenne et basse justice, et droits honorifiques à l'église, etc.... » — La partie de la seigneurie relevant d'Happeglenne fut évaluée à trente-deux mille quatre cent soixante-quatorze livres, et la portion relevant de la châtellenie de Boves à cinquante-sept mille cinq cent vingt-six livres.

A l'occasion de la vente de cette terre au comte de Réaltz, Jean-Baptiste Deflocourt, greffier d'Happeglenne, envoya, de Démuin, une lettre en date du 21 décembre 1764 à M. d'Aguesseau, alors à Paris, pour l'en informer. « C'est avec certitude, — écrit-il, — que je vous mande » la vente de la terre d'Ignaucourt à M. le comte de » Réals, que l'on dit être un seigneur pacifique, et qui a » dit avoir intention de bien vivre avec vous... »

François du Floquet épousa Anne-Marie-Madeleine de Berry d'Esserteaux (1), morte le 2 juillet 1777, âgée seulement de trente ans et demi; elle fut enterrée dans l'église d'Esserteaux. Leur fille, Anne-Eléonore-Eulalie, née le 12 février 1770, épousa Charles-Marie Leclerc de

---

(1) Armes : *D'argent, à la fasce denchée de sable, les dents en haut, accompagnée de trois têtes de levriers de même colletées d'or.*

Juigné; elle mourut le 14 juillet 1803 et reçut aussi sa sépulture dans l'église d'Esserteaux.

XIX. — Ménelay-Hyacinthe de BONNAIRE (1); chevalier, seigneur de Namps-au-Mont, s'intitulait seigneur d'Ignaucourt en 1778.

Son épouse, Marie-Anne GUÉRARD, comparaît aux assemblées de 1789, par le sieur de Witasse de Dompierre.

Leur fille, Marie-Angélique de Bonnaire, porta la seigneurie d'Ignaucourt par son mariage à

XX. — Pierre-Morand DUPUCH, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, mort vers 1825.

En 1834, la veuve Dupuch vendit le château d'Ignaucourt et ses dépendances à MM. Coquelet et Legendre, de Démuin; ils le revendirent peu de temps après à M. Dorville-Lefebvre, qui y fit construire une jolie maison de plaisance appartenant actuellement à M. Eugène d'Heilly, son gendre.

---

(1) Armes : *D'azur, au dextrochère armé, issant d'une nuée d'argent, tenant en main une épée de même, à la garde d'or, accompagnée en chef de deux croissants aussi d'argent.* Supports : *Deux léopards.* Cimier : *Un croissant.*

## HAPPEGLENNE.

La fondation de ce lieu, à s'en rapporter à son étymologie, serait d'époque française ; *happe*, du verbe français *happer*, et *glenne*, de *glaine*, en patois picard, *poule* ; pendant très longtemps, on ne l'écrivait en effet que *Happeglaine*.

Faute de documents, on ne peut faire que des conjectures sur l'origine de ce lieu. Nous dirons seulement qu'il prit le nom d'Happeglenne vers le xv^e^ siècle, et qu'antérieurement il portait le nom d'Ignaucourt.

La demeure seigneuriale était située près de la rivière de Luce ; une quinzaine d'habitations étaient groupées autour. Lors du siège de Corbie, en 1636, les Espagnols réduisirent ce hameau en cendres. Le château fut reconstruit, mais les maisons des habitants ne se relevèrent jamais de leurs ruines.

Happeglenne, qui n'eut jamais d'église, dépendait d'Aubercourt pour le spirituel.

La seigneurie mouvait de la châtellenie de Boves, mais Ignaucourt relevait en partie d'Happeglenne.

La maison seigneuriale était entourée de fossés et de prés formant un enclos de vingt-six journaux ; le seigneur possédait cent trente-cinq journaux et demi de terres labourables et de vignes en vingt-deux pièces.

Happeglenne était du bailliage d'Amiens, car la Luce formait la limite du bailliage de Montdidier avec celui d'Amiens ; il faisait partie de la prévôté de Fouilloy.

Il ne reste plus actuellement de l'importante seigneurie d'Happeglenne qu'un moulin à eau appartenant à M. Serpette fils, qui l'acheta de M. E. d'Heilly.

I. — JEAN II TYREL (1), chevalier, sire de Poix, lieutenant-général pour le roi en Picardie, etc., est le premier seigneur connu d'Happeglenne. Il était fils de Jean Ier Tyrel et de Jeanne de Moreuil ou de Denise deLongueval.

De son mariage avec AGNÈS DE SÉCHELLES (2), fille de Mathieu de Séchelles, chevalier-banneret, il eut six garçons et deux filles : Jean Tyrel, prince de Poix (3), David de Poix, Rogues de Poix, Pierre de Poix, Guillaume dePoix, Mathieu de Poix; — Marguerite de Poix, sa seconde fille, dame d'Andainville, épousa Robert de Crésecques, seigneur de Long.

Jean II Tyrel paraît avoir passé une grande partie de sa vie sous les drapeaux du roi. Il combattit vaillamment à Crécy (1346) ; il servait en Périgord en 1352, et se trouva encore à la malheureuse bataille de Poitiers (1356), où le roi Jean fut fait prisonnier. — Il mourut en 1362, en Languedoc, où il combattait, sous les ordres du connétable de Fiennes, dans la compagnie du maréchal d'Andrehan, auquel il s'était attaché dans ses courses militaires après la bataille de Poitiers (4).

---

(1) Armes : *De gueules, à la bande d'argent, accompagnée de 6 croix d'argent recroisetées.*

(2) Armes : *D'argent, fretté de gueules, au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.*

(3) Il est à remarquer que les aînés de cette famille prenaient le nom de Tyrel, et les puînés le nom de Poix.

(4) M. l'abbé Delgove. — *Poix et ses seigneurs*, passim.

Agnès de Séchelles, après la mort de son mari arrivée en 1362, convola à de secondes noces ; elle épousa, en 1363, Hugues de Châtillon-Dampierre, seigneur de Dompierre, de Cempuis et de Rollaincourt, grand-maître des Arbalétriers de France, frère de sa belle-fille, de sorte qu'elle devint la belle-sœur de son fils et de sa belle-fille. En 1371, elle habitait le château de Mareuil, pendant que son mari était prisonnier en Angleterre ; elle y gardait prisonnier Simon de Burleigh, chevalier anglais, qui s'échappa et fut repris par les gens du vidame d'Amiens (1). — Elle fournit le dénombrement de sa terre d'Happeglenne le 2 septembre 1387.

II. — Rogues de POIX, chevalier, seigneur d'Happeglenne, chambellan du duc de Bourgogne, était le quatrième fils de Jean II Tyrel et d'Agnès de Séchelles. En 1380, il servait le roi avec trois écuyers. Par acte daté du 10 avril 1386, sa mère lui donna les fiefs que Vautier d'Airaines et son fils possédaient à Warlus.

En 1393, Rogues de Poix était gouverneur de Pont-Audemer. Dans une montre qu'il fit à Montereau le 1er mai 1410, il est qualifié de *chevalier-bachelier ;* le 12 juin suivant, il donna quittance de cent quatre-vingts livres au prêt de ses gages. Son sceau porte : *Ecartelé aux 1er et 4e Tyrel de Poix ; aux 2e et 3e fretté de gueules ;* supports : *deux lions.*

Le 24 mai 1409, Rogues de Poix fournit le dénom-

(1) M. René de Belleval. — *Les fiefs et les seigneuries de Ponthieu et de Vimeu*, p. 212.

brement de sa terre d'Happeglenne à Henri de Lorraine, comte de Vaudemont, seigneur de la châtellenie de Boves. — C'est ce dénombrement que nous donnons aux pièces justificatives. (D). — On remarquera qu'il n'y a pas identité de prénoms, mais la date de 1409 ne permet pas de douter qu'il ne soit ici question de Rogues de Poix.

Il avait épousé, vers 1386, MARGUERITE DE BAILLON (1), dont il eut quatre enfants :

1° Jean DE POIX, qui suit ;

2° Pierre DE POIX ;

3° Agnès DE POIX, mariée vers 1410 à Raoul de La Cauchie, écuyer, seigneur de Blainville ;

4° Antoinette DE POIX, mariée en 1410 à Mathieu de Vinaise, mort en 1425 ; et, en secondes noces en 1428, à Jean de Soràinville, écuyer, seigneur de Bermont (2).

Rogues de Poix fut tué à Azincourt, le 25 octobre 1415.

III. — JEAN DE POIX, chevalier, seigneur d'Happeglenne et d'autres lieux, partagea la succession de ses père et mère avec son frère et ses sœurs par acte à la date du 12 novembre 1415. — Il mourut avant 1457, laissant de son union avec ANNE DU BIEZ (3), dame de Fonsomme, en Vermandois, fille d'Antoine du Biez, écuyer, et de Marie Ravenier :

---

(1) Armes : *D'argent, à cinq bandes de gueules.*

(2) M. Cuvillier-Morel d'Acy. — *Maison des Tyrel, sires puis princes de Poix.*

(3) Armes déjà citées.

1° Antoine de Poix, qui suit ;

2° Annette de Poix, mariée à Thomas de Bailleul, écuyer, seigneur de la Housse, en Artois ; par donation de 1453, elle reçut la terre de Fonsomme. (Aisne).

IV. — Antoine de POIX, chevalier, seigneur d'Happeglenne et d'autres lieux, plaidait au mois d'avril 1458 contre la dame de Bailleul, sa sœur, au sujet de la succession de leur père. — Il mourut en 1491, laissant Jeanne de Poix (1) de son mariage avec Jeanne de FOLLEVILLE (2), dame dudit lieu, d'Oresmaux, de Guyencourt, de Dommartin, etc., fille d'Antoine de Folleville et de Jeanne de Bailleul.

V. — Jeanne de POIX, fille unique du précédent, était dame d'Happeglenne, d'Oresmaux, de Dommartin, de Harelle, etc. Elle avait acheté cette dernière terre au duc de Bourbon par acte à la date du 24 mai 1517.

Elle épousa Raoul de Lannoy vers 1478, — *alias* 1490, — auquel elle apporta tous ses biens.

VI. — Raoul de LANNOY (3), chevalier, seigneur de Morvillers, chambellan du roi, bailli et capitaine d'Amiens, était fils de Thomas de Lannoy, dit *Flameng*, et de Marguerite de Neuville-Martinghem.

---

(1) M. Cuvillier-Morel d'Acy. — *Loc. cit.*

(2) Armes : *D'or, à dix losanges de gueules posés 3, 3, 3 et 1.*

(3) Armes : *Echiqueté d'or et d'azur de vingt-cinq pièces.*

En 1477, Raoul de Lannoy fut envoyé par son père, gouverneur de Hesdin pour le duc de Bourgogne, vers le roi Louis XI, afin de traiter de la capitulation de cette ville. Le roi de France apercevant ce jeune gentilhomme tout couvert de sueur et de la poussière du combat, admirant en même temps son éloquence et sa robuste constitution, le retint à son service.

Après la prise de Hesdin, Louis XI se dirigea vers Quesnoy-le-Comte pour s'en emparer. Raoul de Lannoy monta le premier par la brêche, en dépit de la flamme et du bruit des arquebusades ; il se conduisit avec tant de valeur que la place fut emportée d'assaut. Le roi, à la vue du courage de ce jeune guerrier, s'écria qu'il « devoit estre enchaisné pour modérer son ardeur. » Ces paroles ayant été rapportées à Raoul, il conçut quelque crainte, ne soupçonnant pas le sens attaché aux paroles prononçées par le faux et rusé monarque. Louis XI l'envoya chercher et lui dit : « Pasques Dieu ! mon ami, » vous estes trop furieux en un combat, je vous veux » enchaisner pour modérer votre ardeur, car je ne vous » veux point perdre, désirant me servir de vous plus » d'une fois. » En prononçant ces paroles si flatteuses, le roi lui jeta une chaine d'or au cou, composée de vingt anneaux, valant chacun cent écus, et le nomma capitaine d'une compagnie (1).

Raoul de Lannoy suivit Charles VIII en Italie, en 1493, et au retour il fut député avec d'autres grands personnages, pour traiter de la paix entre le roi de France et les membres de la Sainte-Ligue.

---

(1) La Morlière. — *Recueil des illustres maisons de Picardie.*

En 1499, il assista à l'hommage rendu par l'archiduc Philippe d'Autriche à Guy de Rochebaron, chancelier de France, pour les comtes de Flandre, d'Artois et de Charollais. — Il prit part à l'expédition d'Italie en 1507, et fut nommé gouverneur de Gênes où il se fit estimer par sa bonté et sa justice. « C'était un homme vertueux, — dit le P. Daire — noble, bon justicier, juste, pieux, et toujours attentif à remplir ses devoirs (1). »

Le 3 décembre 1481, Raoul de Lannoy fournit à Boves le dénombrement de sa terre d'Happeglenne. — Il avait acheté les terres de Paillart et de Folleville. Ce fut dans cette dernière terre qu'il mourut en 1513 (2), laissant de son union :

1° François de Lannoy ;

2° Louise de Lannoy, dame de Sarte, de Villers-Bocage, etc., mariée à Philippe de Créquy, dit le *Sage*, baron de Bernieulles et de Bléquin.

VII. — François de LANNOY, chevalier, seigneur de Folleville, de Gannes, de Paillart, de Saresvillers, de Guyencourt, d'Oresmaux, de Dommartin, de Rainneville, d'Avesnes, d'Happeglenne, était chambellan du roi et capitaine d'Amiens en 1513, après la mort de son père, dignité qui, dans cette ville, — dit le Dr Goze, — ne s'ac-

(1) *Histoire d'Amiens*, t. Ier, p. 129.

(2) On sait que c'est dans l'église de Folleville que sont les superbes mausolées de la famille de Lannoy ; on y voit les tombeaux de Raoul et de son épouse, de leur fils François et de sa femme.

cordait que par l'élection populaire. — Il refusa de communiquer le mot du guet au maïeur d'Amiens (1).

Après la conclusion de la paix entre la France et l'Espagne en 1554, François de Lannoy eut l'honneur de recevoir François Ier dans son château de Folleville.

Il mourut en 1548, laissant de sa femme, MARIE DE HANGEST-GENLIS (2), fille d'Adrien de Hangest, seigneur de Genlis, grand échanson de France, et de Marie d'Amboise :

1° Madeleine DE LANNOY, qui suit ;

2° Louis DE LANNOY, plus connu sous le nom de Morvillers.

Madeleine de Lannoy hérita de son père la seigneurie d'Happeglenne. C'est à partir de cette époque qu'on voit apparaître ce nom d'Happeglenne.

Le 23 juin 1561, elle fut maintenue « dans les droit et possession de se dire dame d'Ignaucourt, » tandis que Jean de Bournonville, seigneur du fief du Quesnoy-lès-Ignaucourt, fut restreint au droit de s'intituler seigneur d'Ignaucourt en partie.

Elle épousa SIMON DE LOGES qui fournit le dénombrement de sa terre d'Happeglenne le 21 novembre 1574.

Madeleine de Lannoy, comme on l'a vu, avait obtenu le droit de se qualifier dame d'Ignaucourt, parce que cette seigneurie mouvait en partie d'Happeglenne (3) ;

---

(1) Le P. Daire. — *Histoire d'Amiens.* T. Ier p. 169.

(2) Armes : *D'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or.*

(3) Archives du château d'Happeglenne.

mais elle ne possédait aucun fief sur Ignaucourt. Ses successeurs suivirent son exemple et s'intitulèrent seigneurs d'*Ignaucourt-Happeglenne* ou d'*Happeglenne-Ignaucourt*, ce qui devint plus tard la cause d'un procès.

VIII. — Jean de MONTIGNY (1), chevalier, fut seigneur d'Happeglenne-Ignaucourt après Madeleine de Lannoy. Le 22 novembre 1577, il vendit cette seigneurie au suivant.

IX. — Pierre PILLAGUET, qualifié noble homme, docteur en décret en l'Université de Paris, avocat en Parlement, devint seigneur d'Happeglenne-Ignaucourt par acquisition sur le précédent. Il fournit le dénombrement de sa terre le 10 mai 1580 et mourut vers 1587.

Le P. Daire cite en ses manuscrits (2) un Pierre Pillaguet, né à Corbie, qui était docteur et professeur en droit dans l'Université de Paris en 1524. — Nous n'osons affirmer que ce soit le même personnage.

Jeanne Pillaguet, épouse de Jean Le Clercq, docteur en décret, et Madeleine Pillaguet, toutes deux nièces de Pierre Pillaguet, furent nommées légataires de ses biens pour la moitié ; l'autre moitié appartenait à François Navelet.

X. — François NAVELET, qualifié noble homme, seigneur d'Happeglenne-Ignaucourt, homme d'armes de la compagnie de M. de Surville, était le neveu de Me Pierre

---

(1) Armes : *Semé de France, au lion naissant d'argent.*

(2) *Le Doyenné de Fouilloy.* — Mss. conservés à la Bibliothèque d'Amiens.

Pillaguet. Il était fils de noble homme Michel Navelet et de Marie Pillaguet, demeurant à Corbie.

Le 4 septembre 1595, il passa une transaction par laquelle il constitua sur lui une rente de quatre cents livres au profit de Jean Le Clercq, avocat en Parlement, de Jeanne Pillaguet, sa femme, et de Madeleine Pillaguet, légataires de Pierre Pillaguet, leur oncle.

François Navelet fournit le dénombrement de sa terre d'Happeglenne le 12 août 1596.

Dans le relief qu'il fournit à Boves, il s'intitule « seigneur possédant haute, moyenne et basse justice, » et s'attribue le « droit de fourches patibulaires, confiscations, épaves, édifices, avec droits de seigneuries et de voiries sur les frocqs, flégards.... » — Le seigneur d'Happeglenne possédait aussi le droit « de donner congé » de danses publiques, de tirer au geai et aux batcleurs » de jouer ; » il possédait encore les droits de justice et seigneurie sur « la rivière de Luce depuis le moulin à » waide jusqu'au tournant d'Aubercourt, avec droit de » pêche, de donner congé de rouir les chanvres, laver » blanches bêtes et faire faucher l'herbe (1) ».

XI. — Marie de LOUVENCOURT (2), fille de Charles II de Louvencourt, seigneur de Piercluet, de Béthencourt et de Pissy, et de Jacquette Rohault, acheta la terre d'Happeglenne-Ignaucourt le 6 septembre 1603, adjugée par décret sur François Navelet. Elle fut ensaisinée par les officiers du seigneur de Boves le 16 décembre suivant (3).

(1) Archives du château d'Happeglenne.
(2) Armes déjà citées.
(3) Archives du château d'Happeglenne.

La seigneurie consistait alors, ainsi qu'il est dit dans le dénombrement fourni à Boves le 8 avril 1606, « en un » chef-lieu avec jardins, fossés, prés, dix journaux de bois, » nommés le bois d'Ignaucourt, six journaux de prés, » deux journaux de vignes, cent soixante-huit journaux de » terres labourables. » Le seigneur d'Happeglenne possédait la moitié du four banal d'Ignaucourt ; il avait droit aussi à la huitième gerbe de fourrage « sur certaine » quantité de terre assise audit terroir d'Ignaucourt » depuis *la Chaisne de Veau* jusques au *bois Hillon*... »

Marie de Louvencourt, dite *Mademoiselle d'Aubercourt*, avait d'abord épousé Philippe du Bos, écuyer, seigneur de Drancourt et d'Aubercourt, et après 1592 elle épousa en secondes noces Antoine de Faulcon, chevalier, gouverneur de Nogent-le-Roy. En 1591, elle fit une donation avec son premier mari à l'Hôtel-Dieu d'Amiens ; neuf ans plus tard, elle fit encore semblable donation. — Son second mari était mort avant 1602 (1).

N'ayant pas eu d'enfants de ses deux unions, elle institua Marie de Louvencourt, sa nièce, femme de Jean d'Aguesseau, qui suit, sa légataire universelle. — Marie de Louvencourt mourut à Amiens au mois de juillet 1611, et non en 1620, et fut enterrée dans l'église Saint-Michel.

XII. — Jean Ier AGUESSEAU (2), écuyer, trésorier de

---

(1) Renseignements dus à l'extrême obligeance de M. le comte A. de Louvencourt, de Seux.

(2) Armes : *D'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de 6 coquilles d'argent, posées 3 en relief, 2 en face et 1 en pointe.* Ils écartelèrent : *De gueules, à 1 fasce d'argent chargée de 3 aiglettes de sable, accompagnée en chef de 2 cottes d'armes d'argent, rayées de sable et en pointe*

France, et receveur-général des finances en Picardie, né en 1559, devint seigneur d'Happeglenne-Ignaucourt par son mariage en 1582 avec Marie de Louvencourt, fille de Charles III de Louvencourt, écuyer, seigneur de Pierrecluet, de Pissy, de Béthencourt, et de Catherine du Bos.

La famille d'Aguesseau, qui eut une grande illustration parlementaire, et d'où sortit le célèbre chancelier de ce nom, dont la statue s'aperçoit sur les murs du *Palais-de-Justice* d'Amiens, — cette famille, disons-nous, à s'en rapporter à M. P. Roger, ne serait pas fort ancienne. « François Aguesseau, échevin d'Amiens, fut anobli, — dit-il, — par lettres-patentes du mois d'octobre 1594 (1) pour avoir contribué à placer cette ville sous l'obéissance d'Henri IV. Son fils, Antoine d'Aguesseau (2), intendant de Picardie, et plus tard premier président au

---

*d'un membre d'aigle d'argent*, qui est de Raguenaud. Couronne *de marquis*. Support : *Un triton posé de front*. — Ce n'est qu'après 1600 que les membres de cette famille font précéder leur nom de la particule.

(1) Il est bien vrai que Jean d'Aguesseau, receveur-général des finances à Amiens, et François d'Aguesseau, échevin de la même ville, ont adressé avec plusieurs autres bourgeois d'Amiens une requête au roi Henri IV, le 8 octobre 1594, pour lui demander de leur accorder des lettres de noblesse, mais il ne fut fait droit à leur demande que trois ans plus tard, et leurs lettres de noblesse furent registrées en la cour des Aides le 9 août 1613. (Lainé. *Dict. de la nobl.*).

(2) Il fut d'abord lieutenant-criminel au Châtelet de Paris, conseiller d'Etat, maître des requêtes, président au Grand-Conseil. « La réputation qu'il a laissée à Bordeaux s'est perpétuée jusqu'à présent et son éloge est consacré dans l'histoire de la Saintonge. Il est l'aïeul de Henri-François d'Aguesseau, chancelier de France, dont le nom seul fait l'apothéose. » (Le P. Daire. — *Hist. littér. d'Amiens*, p. 159.) — Antoine d'Aguesseau est l'auteur de la branche de Fresne.

Parlement de Bordeaux, fut l'aïeul du chancelier d'Aguesseau, dont les vertus et les lumières jetèrent tant d'éclat sur la magistrature française. (1) »

Cependant Haudicquer de Blancourt cite Olivier d'Aguesseau, *écuyer*, vivant en 1490. Il eut pour fils Pierre d'Aguesseau, *écuyer*, sieur de la Motte, en l'île d'Oléron, lieutenant-général de Saint-Jean-d'Angély, mentionné dans le rôle de l'arrière-ban des nobles de Saintonge convoqués en 1577. De son union avec Pérette Raguenaud, dame de Robeine, en la même île d'Oléron, Pierre d'Aguesseau eut entre autres fils : Christophe d'Aguesseau, seigneur de la Cailletière en Saintonge, avocat célèbre au Parlement de Paris, qui épousa Antoinette d'Estampes, dame de Puiseulx, dont il eut : 1° François, sieur de Puiseulx, échevin d'Amiens ; 2° Madeleine ; 3° Jean, receveur des finances en Picardie.

M. Roger commet une erreur lorsqu'il avance que la branche des d'Aguesseau d'Happeglenne-Ignaucourt s'éteignit au XVIII^e^ siècle ; on verra que le dernier mourut en 1811.

Jean d'Aguesseau et son épouse souscrivirent une obligation au profit de plusieurs officiers espagnols pour le rachat de leurs meubles, après la prise de la ville d'Amiens en 1597.

Nous transcrivons cet acte tel que nous le voyons dans les *Archives de Picardie* (2).

---

(1) *Noblesse et chevalerie du comté de Flandre, d'Artois et de Picardie*, p. 219.

(2) *Archives de Picardie*, par MM. Dusevel et le baron de La Fons de Mélicocq. t. I. p. 274.

« Comparans pardevant les nottaires royaulx en la » ville d'Amiens... (*Noms de quatre soldats espagnols du* » *régiment de don Alphonse de Mandosse*), estans de » présent à Amiens, lesquels ont recongneu et confessé » que moiennant la somme de quatre cens escus à » soixante solz la pièce que damoiselle Marie de Lou- » vencourt, femme de Mre Jean Aguesseau à promis et » sera tenu paier aux sus-nommez en dedans deux mois » à commencher du jour d'hier, 13e jour de ce présent » mois de mars, les susdict ont quicté et quictent du tout » au prouffict dudit Aguesseau et de la dite de Louven- » court, tous les biens mœubles, habitz, lettres, papiers, » etc. avecq la moitié du bled estans dans ladicte maison » et cinq tonneaux de vin, ensemble la maison où ladite » de Louvencourt est demeurante, sans que les dessus » dictz y puissent ci-après prétendre ny demander » autre chôse ; comme aussi ils ont quicté et quictent » Jehan Leurin, serviteur dudict Aguesseau de la *con-* » *servation de sa vie* et des aultres serviteurs et servantes » dudict Aguessau ; et à faulte de paiement de ladite » somme de 400 escus, ledict temps d'un mois passez, » icelle de Louvencourt a accordé et accorde que les » dessusdictz puissent vendre lesdictz mœubles jusques » à la concurrence de ladicte somme ; promectant et ad » ce tenir, entretenir obligé et oblige tous ses biens et » héritages et ceulx de sondit mari, renonchans ; et » oultre à icelle (Marie de Louvencourt) de commencent » à poié ausdictz sus-nommez la somme de 46 livres » pour deux chevaulx livrez au sieur Coulange son » nepveu, pour s'en retourner à Paris querre la rançon » pour laquelle il a composé avec eulx.....

» Faict et passé à Amiens pardevant nottaires royaulx, » en la maison de ladicte damoiselle de Louvencourt, le » quinziesme jour de mars 1597, et ont signé : Pecoul, » de Louvencourt, etc. » M. Dusevel ajoute : « Jean Aguesseau était receveur-général des finances en Picardie en 1593 ; c'est de cette famille que sortit le célèbre chancelier de ce nom. » L'auteur de la *Biographie du département de la Somme* dit au contraire, mais à tort, que le chancelier n'était pas de cette famille.

De son mariage avec Marie de Louvencourt, Jean d'Aguesseau eut dix enfants :

1° Jean d'Aguesseau, qui suit ;
2° Sébastien d'Aguesseau ;
3° Adam d'Aguesseau ;
4° Nicolas d'Aguesseau ;
5° Philippe d'Aguesseau. Ces quatre derniers sont morts jeunes et sans alliance.
6° Marie d'Aguesseau, alliée à François Le Picard, seigneur d'Aubercourt ;
7° Marguerite d'Aguesseau, religieuse à Amiens ;
8° Antoinette d'Aguesseau ;
9° Catherine d'Aguesseau ;
10° Françoise d'Aguesseau. Ces trois dernières filles sont mortes jeunes ou sans alliance.

XIII. — Jean II d'AGUESSEAU, écuyer, seigneur d'Happeglenne-Ignaucourt et d'autres lieux, conseiller du roi, trésorier de France en la Généralité de Picardie, épousa en 1632 Marie-Madeleine de LOUVENCOURT (1),

(1) Armes déjà citées.

dame de Vauchelles et de Bourseville, fille et héritière de François de Louvencourt, écuyer, président-trésorier de France et général des finances en la Généralité de Picardie, maïeur d'Amiens en 1623 et 1624, — et de Charlotte Clapisson, sa troisième femme.

De cette union vinrent :

1° François D'AGUESSEAU, qui suit ;

2° Charlotte D'AGUESSEAU, demoiselle de Vauchelles, mariée par contrat du 26 juillet 1660 à Philippe de Lesperon, écuyer, seigneur d'Ochancourt et des Granges, conseiller du roi, président en l'élection de Ponthieu, fils d'Alexandre de Lesperon et de Marguerite Mannessier.

XIV. — FRANÇOIS D'AGUESSEAU, écuyer, seigneur d'Happeglenne-Ignaucourt fut président-trésorier de France en la Généralité de Picardie après son père.

Le 29 novembre 1671, il épousa ANNE DE HERTES (1), fille de Jean III du nom, seigneur de Hailles, premier président au présidial d'Amiens, conseiller du roi, et d'Anne Bosquillon.

François d'Aguesseau servit le dénombrement de sa terre d'Happeglenne le 8 avril 1694. Il avait été saisi de cette terre le 20 avril 1678 à la charge de la tenue en fief noble par 60 sols parisis de relief et 30 sols de chambellage. En 1692, il était poursuivi pour donner son dénombrement (2) ; néanmoins il mit encore deux années avant de s'exécuter.

---

(1) Armes : *D'azur, à 3 soucis tigés et feuillés d'or.*

(2) M. V. de Beauvillé. — *Documents inédits...*. t. III, p. 602.

Ce fut lui qui fit construire la chapelle du château d'Happeglenne, bénite le 4 mars 1690. Il mourut vers 1695, et sa femme le 12 octobre 1726.

De leur union étaient nés :

1° Jean-François Ier d'Aguesseau, qui suit ;

2° Anne-Françoise d'Aguesseau ;

3° Charlotte d'Aguesseau, mariée à Happeglenne le 23 septembre 1697, à l'âge de *vingt ans*, avec Jean-Joseph de Court, âgé de *quarante-sept ans*, conseiller du roi, contrôleur au bureau des trésoriers de France en la Généralité d'Amiens, mort le 14 décembre 1723.

XV. — Jean-François Ier d'AGUESSEAU, chevalier, seigneur d'Aubercourt, d'Happeglenne-Ignaucourt par donation à lui faite par sa mère le 24 septembre 1708, était conseiller du roi en sa Cour des Aides, et contrôleur-général des fermes du roi à Tarbes. — Il fut institué légataire universel d'André Le Picard d'Aubercourt vers 1742.

De son mariage avec Marie de FOURNETZ (1), du pays de Tarbes, il eut :

1° Jean-François II d'Aguesseau, qui suit ;

2° Jean-Baptiste d'Aguesseau, prêtre, chanoine, et archidiacre de la cathédrale de Troyes ;

3° César-Joseph d'Aguesseau de Luce, capitaine d'infanterie, ingénieur en chef de la ville de Bouillon, gouverneur de Beaumont en Argonne, chevalier de Saint-Louis, marié à N. de Lettres.

---

(1) Armes : *D'argent, à 3 pelles de four de gueules.*

Jean-François mourut le 10 juillet 1743, à l'âge de soixante-dix ans, et fut inhumé le lendemain dans l'église d'Ignaucourt, « en face du crucifix. »

XVI. — Jean-François II d'AGUESSEAU, chevalier, seigneur d'Happeglenne, d'Aubercourt et d'autres lieux, conseiller du roi en la Cour des Aides à Paris, directeur général des Fermes du roi à Saint-Quentin, etc., épousa, par contrat du 23 mai 1721, Marie-Jeanne GAUDEMER, fille de François Gaudemer, écuyer, conseiller du roi, garde des archives du Parlement et de la province de Bretagne, et de Marie-Anne de Beaux. — A ce mariage, comparurent comme témoins, du côté de l'époux :

François d'Aguesseau, seigneur de Fresne, chancelier et garde des sceaux, et sa femme, Anne Lefebvre d'Ormesson ;

Marie-Catherine d'Aguesseau, veuve de Charles-Marie de Saulx ;

N. d'Aguesseau, chevalier, seigneur de Valjouan ;

N. d'Aguesseau, épouse de N. de Guerchois, chevalier, seigneur d'Averton, conseiller d'Etat ordinaire ;

N. d'Aguesseau, chevalier, seigneur de Plimont ;

Mgr de Tavannes, évêque de Châlons-sur-Marne ;

Le marquis de Javerlhac, et N. Tournier, sa femme ;

Félix Le Pelletier, chevalier, seigneur de La Houssaye, commandeur des ordres du roi, conseiller d'Etat, contrôleur-général des finances et chancelier de S. A. R. le duc d'Orléans, régent de France ;

François Le Picard, chevalier, seigneur d'Aubercourt tous cousins du futur, et Mgr de Rochebonne, évêque et comte de Noyon, ami de l'époux.

Par ce contrat de mariage, Jean-François d'Aguesseau s'engage à payer à son fils une rente annuelle de deux mille livres. François Gaudemer, de son côté, dote sa fille d'une rente annuelle de deux mille cinq cents livres, et s'engage, en outre, à acheter à ses frais, dans un délai de trois mois, une charge de conseiller à la Cour des Aides, en faveur de son gendre (1).

Le 27 août 1727, Jean-François fait assigner son père pour lui payer la somme de « douze mille livres pour six années de deux mille livres de pension, plus les intérêts.... » — Nous ne savons ce qui en résulta.

Jean-François d'Aguesseau eut un long procès avec Florent de Sachy de Marcellet, seigneur d'Ignaucourt et du fief du Quesnoy, relativement : 1° à la seigneurie de la rivière de Luce sur le Quesnoy que M. d'Aguesseau prétendait lui appartenir comme suzerain du seigneur du Quesnoy ; 2° au revenu d'année du fief du Quesnoy, que M. d'Aguesseau croyait lui être dû par M. de Sachy ; 3° à la propriété d'un petit terrain marécageux appelé le *Mariquet* ; 4° à la prétention qu'avait M. d'Aguesseau de s'intituler seigneur d'Ignaucourt, quoique ne possédant aucun fief sur le territoire de ce lieu.

Au mois d'août 1765, le Parlement rendit un arrêt par lequel M. d'Aguesseau perdit son procès sur tous les chefs et fut condamné aux dépens.

Quelques jours après, M. d'Aguesseau écrivit à M. de Sachy pour l'informer qu'il venait de donner l'ordre à son bailli de faire ensaisiner son contrat. Dans cette

---

(1) Copie du contrat de mariage provenant des archives du château d'Happeglenne.

lettre il ajoute : « Je voudrais être déjà au temps où vous » nous ferez l'honneur et l'amitié de boire notre vin en » bon voisin ; soyez persuadé que je ferai tout ce qui » dépendra de moi pour vivre ensemble dans la plus » parfaite union, et que des minuties ne seront jamais » capables de la troubler en rien. Je serai charmé de » votre retour à Paris pour vous assurer de vive voix » que ces sentiments ne varieront jamais en moi. »

M. d'Aguesseau, profondément religieux, était pour les pauvres une seconde Providence. Il mourut en son château d'Happeglenne en 1767. — Marie-Jeanne Gaudemer, sa femme, mourut le 19 octobre 1782, à l'âge de quatre-vingt un ans. Elle fut enterrée le lendemain dans le cimetière de la paroisse d'Ignaucourt.

XVII. — Marie-Anne-Françoise d'AGUESSEAU, dame d'Happeglenne, d'Aubercourt et d'autres lieux, fille unique et héritière du précédent, naquit à Paris en 1723.

Par acte passé en cette ville le 20 juillet 1778, devant Me Arnault, Marie-Anne-Françoise d'Aguesseau institue légataire universel de tous ses biens Charles-Albert-Xavier d'Aguesseau, son cousin-germain. — Elle mourut en son château d'Happeglenne le 15 nivôse an V. (4 janvier 1797).

XVIII. — Charles-Albert-Xavier d'AGUESSEAU, marquis, chevalier, maréchal des camps et armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, major-général des gardes du corps de Louis XVI, directeur du corps de l'état-major du roi, gouverneur des ville et château de Ham, seigneur d'Happeglenne, d'Au-

bercourt et d'autres lieux, était fils de César-Joseph d'Aguesseau de Lucé.

Par contrat passé à Paris en date du 20 juillet 1778, devant Me Arnault, il épousa PÉTRONILLE-JEANNE BRUNET D'EVRY (1) née le 22 septembre 1756 ; elle était fille de Joseph Moulins Brunet, marquis de la Palisse, et de Marie-Espérance Masson de Plissay. A cette occasion, Françoise d'Aguesseau donna à son cousin-germain les terres et seigneuries d'Happeglenne et d'Aubercourt, mais elle en conserva l'usufruit.

Le marquis d'Aguesseau comparut en personne aux Assemblées de la noblesse en 1789. — Il mourut à Paris en 1806, laissant de son mariage :

1° Armand-Louis-Xavier, marquis D'AGUESSEAU, qui suit ;

2° Marie-Anne-Charlotte-Gabrielle-Joséphine-Pétronille D'AGUESSEAU, mariée à Ignaucourt le 20 brumaire an VIII, (11 novembre 1799), à l'âge de dix-neuf ans, avec Claude-François, comte de Croy-Chanel de Hongrie (2), âgé de vingt-cinq ans. Il était chambellan de l'empereur en 1805, et fut nommé comte de l'empire par décret et diplôme des 3 décembre 1809 et 9 mars 1810 ; il n'eut pas d'enfants de son premier mariage ; il épousa en secondes noces, le 11 septembre 1811, la fille du marquis de Montmort.

---

(1) Armes : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au lévrier de gueules, colleté d'or, à la bordure crénelée de sable, et aux 2 et 3 d'argent, à la tête de maure de sable, tortillée d'argent.*

(2) Armes : *Fascé d'argent et de gueules de huit pièces.*

3° Minette d'Aguesseau, née en 1787, morte le 18 fructidor an V, (4 septembre 1797). (1)

XIX. — Armand-Louis-Xavier, marquis d'AGUESSEAU, lieutenant, aide-de-camp du prince d'Essling, mourut en 1811, âgé d'environ vingt-quatre ans. — Par son testament, déposé à Paris le 29 mai 1811, chez Me Thibert, il lègue tous ses biens à Pétronille-Jeanne Brunet d'Evry, sa mère. C'est avec Armand-Louis-Xavier d'Aguesseau que s'éteignit la branche de la famille de ce nom, qui posséda la terre d'Happeglenne-Ignaucourt pendant deux cents ans.

Par acte passé à Paris le 3 août 1816 par devant Me Danut, Pétronille d'Evry lègue au comte de Croy, son gendre, toutes les propriétés qu'elle possède à Happeglenne, à Ignaucourt, à Démuin et à Aubercourt.

Le 19 août 1840, le comte de Croy-Chanel de Hongrie, demeurant alors à Paris, rue de Bellefonds, n° 33, vend à M. Leleu André-Philibert, avocat à Péronne, le château d'Happeglenne établi sur seize hectares, et trente-deux hectares de terre labourable, carrières, friches, rideaux et bois sur les terroirs d'Ignaucourt, de Démuin et d'Aubercourt.

---

(1) Registres de l'état civil d'Ignaucourt.

# FIEF DU QUESNOY

Le fief du *Quesnoy* (1), démembré de la seigneurie d'Ignaucourt, mouvait en plein fief de la seigneurie d'Happeglenne : c'était donc un arrière-fief de Boves.

I. — Drieu ou Andrieu de FRÉCHENCOURT (2), écuyer sous M. d'Heilly, était seigneur du Quesnoy-lès-Ignaucourt dès 1387. Son fils, Mathieu de Fréchencourt, écuyer, lui succéda dans la possession de ce fief.

II. — Drieu de MONS (3), écuyer, maire de Bouchoir, était seigneur du Quesnoy au commencement du XV^e^ siècle. Il habitait la maison seigneuriale « établie à » l'est de la cauchie qui mène d'Ignaucourt à Happe- » glenne. »

III. — Guillaume de MONS, chevalier, aussi maire de Bouchoir, fils et héritier du précédent, fut appelé à faire le relief de son fief du Quesnoy le 5 janvier 1487 (1).

Guillaume de Mons laissa de son mariage avec Catherine de WARLUSEL (2) :

IV. — Florimond de MONS, chevalier, seigneur du

---

(1) Voir aux *Pièces justificatives* pour le dénombrement de ce fief.(D).

(2) Armes : *D'or, au lion de gueules, semé de billettes d'azur.*

(3) Armes : *D'argent, à 3 coquilles de gueules, posées 2 et 1.*

(1) Voir aux *Pièces justificatives.* (E).

(2) Armes : *De sinople, à la fasce d'argent, à la bande fuselée de gueules brochant sur le tout.*

Quesnoy et d'Ignaucourt en partie, de Bouchoir et de Courcelles-en-Santerre (Courcelles-lès-Démuin ?). Comme maire de Bouchoir, il servit en 1561 au Chapitre de Nesle un dénombrement des droits qui lui appartenaient en cette qualité.

De son union avec MARIE DE MOREUIL (1), il eut deux filles :

1° Marguerite DE MONS, alliée à Jean de Bournonville, qui suit ;

2° Jeanne DE MONS, mariée à François Briet, seigneur d'Aillel et de Donquerrel.

V. — JEAN Ier DE BOURNONVILLE (2), chevalier, fils de Charles de Bournonville et de Philippote d'Ailly, fut seigneur du fief du Quesnoy du chef de MARGUERITE DE MONS, sa femme. Il fut maire de Bouchoir après son beau-père.

De son mariage il eut :

1° Jean II DE BOURNONVILLE, qui suit ;

2° Françoise-Marie-Barbe DE BOURNONVILLE, morte sans alliance.

VI. JEAN II DE BOURNONVILLE, chevalier, seigneur du Quesnoy et du fief de Bouchoir (3), épousa, par contrat du 15 janvier 1561, MARIE DE FLÉCHIN (4), sœur

---

(1) Armes : *Semé de France, au lion naissant d'argent.*

(2) Armes : *De sable, au lion d'argent, lampassé et allumé de gueules, couronné d'or, ayant la queue fourchée et passée en sautoir, à la barre de gueules, brochant sur le tout.* Supports et cimier : *Trois griffons.*

(3) Ce fief fut saisi en vertu d'un décret du mois de décembre 1568 prescrivant la saisie des biens des réformés. (*Hist. de Montdidier.*)

(4) Armes : *Fascé d'or et de sable de six pièces.*

de Raoul de Fléchin, seigneur de Cours, de Journy et de Sempy, fille de Rodolphe de Fléchin et de Madeleine de Longueval.

Après la mort de son époux, Marie de Fléchin fournit le dénombrement du fief du Quesnoy en 1573. — Elle épousa en secondes noces JEAN DE MOREUIL, chevalier, seigneur de Fresnoy-en-Chaussée.

Jean de Bournonville était mort vers 1570, laissant de son union :

1° Louis DE BOURNONVILLE ;
2° François DE BOURNONVILLE, mort jeune ;
3° Jeanne DE BOURNONVILLE ;
4° Marie DE BOURNONVILLE (1).

VII. — LOUIS DE BOURNONVILLE, chevalier, seigneur du Quesnoy, de Maucourt, de Fransart, du Plouy-lès-Domart et d'autres lieux, baron d'Inseville, fut capitaine de cent chevau-légers, lieutenant du roi à Roye de 1584 à 1589, et gouverneur de Montdidier.

Il épousa, par contrat du 8 août 1584, ANTOINETTE DE MOREUIL, dame de Fresnoy-en-Chaussée, fille de François de Moreuil, seigneur de Fresnoy, de Saint-Ouën, de Béthencourt, de Blangy-sur-Somme, de Caumesnil, de Tenques, etc.

Louis de Bournonville, tué au siège de Doullens en 1595, laissa de son épouse :

1° Henri DE BOURNONVILLE ;

(1) M. l'abbé Hoin, dans son *Histoire de Beaufort*, donne pour enfants à Jean de Bournonville : Louis, Daniel, Louis-le-Jeune et Gédéon. — Les noms que nous citons ont été pris dans les archives du château d'Happeglenne, qui sont en notre possession.

2° Léonore de Bournonville, — *aliàs* Eléonore, — mariée, par contrat passé à Guerbigny le 10 avril 1619, à Geoffroy de Belleforière, capitaine de cent chevau-légers, fils puîné de Ponthus de Belleforière, seigneur de Caigny, gouverneur de Corbie, et de Françoise de Soyécourt, dame de Tilloloy ;

3° Madeleine de Bournonville, qui suivra.

VIII. — Henri de BOURNONVILLE, chevalier, seigneur du Quesnoy, baron d'Inseville, etc., mourut jeune au siège de Corbie, où il servait sous les ordres du duc de Longueville (1).

Il mourut sans alliance et laissa ses biens à sa sœur.

IX. — Madeleine de BOURNONVILLE, dame de Bouchoir, de Fransu, de Coulonvillers, du Plouy-lès-Domart et d'autres lieux, hérita du précédent le fief du Quesnoy consistant alors : « en une grande masure située audit » Ignaucourt, où jadis il y avait une maison, pigeonnier, » grange, jardins et fossés, en dix journaux de bois ou » environ nommé le bois d'Ignaucourt, en cinq journaux » trois quartiers de pré tenant au marais d'Happeglenne, » en deux journaux de terre, jadis plantés de vignes, » plus en cent quarante journaux soixante-dix verges de » terre ; en cent un sols quatre deniers de censives, » cinquante-trois chapons et demi, huit poules, deux » setiers de blé et cinq setiers d'avoine, plus en la » somme de cinq sols trois deniers tournois dus au jour

(1) Le P. Anselme. — *Hist. généal.*, t. V, p. 831.

» de la Pentecôte à cause du fief de Boves, plus en un » champart sur plusieurs terres à Ignaucourt. »

Par acte du 18 octobre 1603, Madeleine de Bournonville avait acheté à la dame de Faulcon les droits honorifiques que cette dernière avait « tant en l'église qu'au » village et en la seigneurie d'Ignaucourt. »

Madeleine de Bournonville épousa le 22 mai 1622 Charles de MONCHY (1), seigneur de Cavron par donation de son frère en 1610, fils de Robert, chevalier, et d'Anne Pellevé. — De leur alliance vinrent :

1° Jean-Robert de Monchy, mort jeune, avant ses père et mère ;

2° Marie-Claude de Monchy.

X. — Marie-Claude de MONCHY, dame du Quesnoy, du Plouy-lès-Domart, etc., née en 1627, épousa en premières noces Jean-Baptiste de MONCHY de MOISMONT (2) dont elle n'eut point de postérité ; et, en secondes noces, le 9 juin 1649, Charles de SAILLY (3), seigneur et marquis dudit lieu.

De cette union naquirent :

1° Léonor-François de Sailly, mort sans enfants, tué d'un coup de pistolet ;

2° François-Aymon de Sailly, mort à Fresnoy-en-Chaussée, sans laisser de postérité ;

3° Aymard-Louis de Sailly.

---

(1) Armes : *De gueules, à 3 maillets d'or, posés 2 et 1.*

(2) Il était fils de Charles, écuyer, seigneur de Moismont, et d'Anne des Champs, et fut lieutenant du roi à Gravelines.

(3) Armes déjà citées.

En 1671, Marie-Claude de Monchy, veuve du marquis de Sailly, fournit à Jean d'Aguesseau l'aveu et dénombrement de son fief du Quesnoy. — C'est à partir de cette époque qu'il fut réuni à la seigneurie d'Ignaucourt. (Voir seigneurs d'Ignaucourt).

Du fief du Quesnoy relevaient plusieurs autres fiefs, ainsi qu'on le voit dans D. Grenier.

Nous trouvons dans la copie que M. G. de Witasse a eu l'extrême obligeance de nous envoyer : « Du fief de Mathieu de Fréchencourt relèvent : 1° Robert de Fèvre, un fief ; 2° Mathieu de Rest, un fief abrégé ; 3° Jean Landée, un fief au terroir de Beaucourt ; 4° Jean du Reuil, dit *le Borgne*, écuyer, un fief à Ignaucourt ; 5° Jean Gavais, fils de Thomas, un fief à Ignaucourt. »

## CAMPVERMONT

Campvermont, *Quevremont* en 1348, *Campuermont* en 1561, *Camp-Vermon*, *Cavremont* et *Cavermont*, est aujourd'hui une ferme dépendant d'Ignaucourt.

« Il y a, — dit D. Grenier, — une chapelle dans la maison seigneuriale du fief de Cavrémont où on ne dit point la messe, et une autre de dévotion dans l'étendue de la paroisse ; on y célèbre quelquefois. »

Par cette dernière chapelle, D. Grenier veut désigner sans doute la chapelle de N.-D. de Liesse, dont il a été parlé à l'article Ignaucourt.

La seigneurie de Campvermont (1), qui relevait, en plein fief de la châtellenie de Boves, eut, dans le principe, des seigneurs de ce nom. La noble et illustre famille de Béthisy posséda ensuite ce domaine jusqu'à la Révolution.

Cette ancienne famille, selon Moréri, serait originaire de la Flandre ; mais d'autres historiens, avec plus de raison, la font venir du Valois, où elle possédait déjà au XI^e^ siècle la châtellenie de Béthisy-Verberie. En 1060, Richard, chevalier, (*miles*), sire de Béthisy, fonda un prieuré qui prit son nom.

I. — JEAN DE BÉTHISY, chevalier, est le premier de cette famille qui s'intitula seigneur de Campvermont ; il était fils de Jean, chevalier, seigneur de Béthisy ; il vivait en 1406, date d'un contrat de Valléran de Luxembourg, qui reconnait lui devoir 500 écus d'or.

(1) Une partie de la seigneurie relevait d'Ignaucourt en arrière-fief.

De son mariage avec JEANNE DE MONTENAY (1), il eut un fils, qui suit.

II. — JEAN DE BÉTHISY, écuyer, seigneur de Campvermont, épousa JEANNE LE MAIRE (2). Par acte en date du 21 novembre 1425, il reçut de son oncle, Jean de Béthisy, seigneur dudit lieu et de Rosières, plusieurs fiefs nobles sis au pays de Santerre à l'occasion de son mariage.

De son union il eut :

III. — ANTOINE DE BÉTHISY, écuyer, seigneur de Campvermont, né en 1444. — Le 15 décembre 1500, il fournit à Thibaut de Flavy, seigneur de Démuin, de Mézières, etc., le dénombrement d'un fief mouvant de la seigneurie de Mézières.

Dans le dénombrement de son fief de Campvermont, qu'il fournit le 28 mars 1479, il déclare devoir au seigneur de Boves « un veré à piet le jour du Bouhourdis (3). »

Par son testament daté du 15 septembre 1514, il ordonna « être enterré à Ignaucourt, auprès de son épouse, MARGUERITE D'ENCRE DE ROUVREL (4). »

Il eut de son alliance :

1° Baudrain DE BÉTHISY, qui suit ;

2° Charles DE BÉTHISY, auteur de la branche du Frestoy. ;

---

(1) Armes : *D'or, à 2 fasces d'azur, accompagnées de 9 coquilles de gueules mises en orle.*

(2) Armes : *De gueules, à un lion d'argent.*

(3) D. Grenier. — *Introduction à l'Histoire de Picardie, p. 107.*

(4) Armes : *Fascé d'argent et de gueules de 8 pièces, à la bande de gueules, brochant sur le tout.*

3° Jacqueline de Béthisy, qui épousa François de Milly, écuyer, seigneur du Plessier-Rosainvillers ;

4° Antoinette de Béthisy, mariée, par contrat du 30 décembre 1512, à Jean de Candeville, écuyer, seigneur dudit lieu ;

5° Isabeau de Béthisy.

IV. — Baudrain de BÉTHISY, écuyer, seigneur de Campvermont, épousa par contrat du 10 octobre 1514 Marguerite de FROMESSENT (1), dont il eut :

1° Jean de Béthisy, qui suit ;

2° Marguerite de Béthisy, mariée à Adrien de la Houssoye, par contrat du 1er janvier 1539 ;

3° Antoinette de Béthisy, qui épousa, le 21 décembre 1548, Charles de Blottefière, écuyer, seigneur de Villencourt.

V. — Jean de BÉTHISY, IVe du nom, écuyer, seigneur de Campvermont, de Mézières, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, épousa par contrat du 21 décembre 1558 Antoinette de BIENCOURT (2), veuve de Jean d'Offignies, seigneur dudit lieu. — Elle mourut le 30 octobre 1581.

Jean de Béthisy prit part à la bataille de Saint-Quentin, dans la compagnie d'hommes d'armes du prince de Condé.

Il comparut à la rédaction des coutumes du gouver-

(1) Armes : *De gueules, à 3 roses d'or.*

(2) Armes : *De sable, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.*

nement de Péronne, Roye et Montdidier, en sa qualité de seigneur de Campvermont et de Mézières (1567). — Le 27 mai de la même année, il signa une transaction avec Jacques d'Ailly, écuyer, seigneur d'Ignaucourt, concernant la terre de ce village (1).

De son mariage, il eut :

1° Florimond DE BÉTHISY, mort par suite d'une blessure qu'il avait reçue devant Senlis (1589); il ne laissa point d'enfants ;
2° Gédéon DE BÉTHISY, qui suit ;
3° Daniel DE BÉTHISY, mort sans postérité ;
4° Antoinette DE BÉTHISY, mariée le 11 décembre 1576 à Charles de Danglos, écuyer, seigneur de Provinlieu ;
5° Marie DE BÉTHISY ;
6° Rachel DE BÉTHISY ;
7° Cécile DE BÉTHISY.

VI. — GÉDÉON DE BÉTHISY, écuyer, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Campvermont, d'Ignaucourt en partie, de Mézières, capitaine de cinquante chevaux du roi, épousa CHARLOTTE DU TILLET (2), fille de Hélie du Tillet, sieur de Gouaix, maître d'hôtel du roi.

Le 26 septembre 1602, il fait le relief, à Amiens, de 67 journaux de bois situés à Mézières.

---

(1) La famille de Béthisy avait un hôtel à Paris, dans la rue Béthisy, où fut assassiné l'amiral de Coligny en 1572.

(2) Armes : *D'azur, à un chevron d'or accompagné de 3 étoiles de même, écartelé à 3 chabots de gueules sur le tout, d'or à une croix patée et alaisée de gueules.*

De son mariage, il eut :

1° Charles de Béthisy, qui suit ;
2° Marie de Béthisy, née en 1599 ;
3° Charlotte de Béthisy, alliée à Jean de Louvencourt, écuyer, seigneur de Blangy-sur-Somme ;
4° Henri de Béthisy ;
5° René de Béthisy ;
6° Louis de Béthisy, dit l'*abbé de Mézières ;*
7° Claude de Béthisy, né en 1612, chevalier de Malte.

VII. — Charles de BÉTHISY, chevalier, seigneur de Campvermont, d'Ignaucourt en partie, de Mézières, gentilhomme de la Chambre du comte de Soissons, capitaine-lieutenant de ses chevau-légers et lieutenant-général de son armée, naquit en 1598. Il était commandant des troupes du comte de Soissons au combat de La Marfée en 1641, où ce dernier perdit la vie.

Charles de Béthisy épousa, par contrat du 20 mars 1634, Anne de PERDRIER (1), fille de Charles de Perdrier, chevalier, seigneur de Bobigny, baron de la Trompaudière et d'Anne de Bragelongne. Après la mort de son mari, Anne de Perdrier épousa, en secondes noces, Roger de Lévy, comte de Charlus, et donna sa fille Françoise de Béthisy en mariage au fils de son second époux.

De son mariage, Charles de Béthisy avait eu :

1° Eugène-Marie de Béthisy, qui suit ;
2° Marie-Françoise-de-Paule de Béthisy, mariée à

(1) Armes : *D'azur, à 3 mains gauches d'or.*

Charles-Antoine de Lévy, comte de Charlus, lieutenant-général pour le roi en Bourbonnais.

VIII. — Eugène-Marie de BÉTHISY, plus connu sous le nom de *marquis de Mézières*, chevalier, seigneur de Campvermont, d'Ignaucourt en partie, de Mézières, de la Trompaudière, de Cousesay-lès-Bois, de Lozières, etc., maréchal des camps et armées du roi, gouverneur des villes et citadelles d'Amiens (1) et de Corbie, grand bailli d'épée, naquit à Paris le 10 mai 1656, et eut pour parrain le prince Eugène de Savoie.

Ce vaillant capitaine, qui s'est distingué en dix-sept combats ou batailles, commença à servir sous Turenne. Il se couvrit de gloire à Fleurus en 1690, où il assistait en qualité de capitaine de cavalerie, et ne contribua pas peu au gain de la bataille : ce fut au marquis de Mézières que l'on confia le soin d'en porter la nouvelle au roi. Louis XIV le récompensa en lui donnant la lieutenance des gendarmes de Bourgogne. Il se distingua encore à Steinkerque (1692), à la Marsaille en Piémont (1693), où il fut blessé ; le roi lui donna en récompense la compagnie des gendarmes anglais. Il prit part à la bataille d'Hochstœdt (1704) ; il couvrit la retraite de la maison du roi à l'affaire de Ramillies (1706), où il commandait en qualité de maréchal de camp, mais il fut fait prisonnier de guerre. Louis XIV fut si content de ses ser-

(1) Gouverneur de cette ville par provisions du 7 juin 1706, le roi fait mention de la valeur qu'il a témoignée durant 33 ans de service. (*Le P. Daire*).

vices qu'il lui donna le gouvernement d'Amiens, et le nomma lieutenant-général peu de temps après.

Au commencement de la campagne de 1712, en se rendant de Doullens à Duisant (1) escorté de quarante carabiniers, il fut attaqué par cent hussards ennemis qui sortirent d'un bois. Ayant aussitôt formé un bataillon carré de ses quarante hommes, il se conduisit avec tant d'habileté, qu'il parvint, après un combat de deux heures et demie, à mettre les hussards en fuite, auxquels il fit subir de grandes pertes.

Le marquis de Mézières avait toutes les qualités qui font un grand homme de guerre : intrépidité, hardiesse, bravoure, science militaire, telles étaient les vertus qu'il faisait paraître partout où il y avait de la gloire à acquérir, vertus qui le firent aimer des rois Louis XIV et Louis XV; ce dernier allait lui accorder une haute distinction, car il songeait à le créer maréchal de France, mais la mort emporta trop tôt le marquis de Mézières.

Le maréchal de Luxembourg avait reconnu en lui un grand guerrier, aussi l'honora-t-il de son estime et de son amitié ; il se l'attacha pendant quelque temps en qualité d'aide-de-camp. Leur ressemblance était si frappante que les Anglais crurent longtemps que Luxembourg était sorcier. « Outre qu'il lui ressembloit de corps, de visage » et de façon de se remuer dans les affaires, — dit » Scellier, — c'est qu'il étoit bossu tout de même que » M. de Luxembourg, et qu'il avoit bien soin de monter » un cheval pareil au sien, et de porter un habit tout de » même que le sien. »

(1) Village situé à 6 kil. N.-O. d'Arras.

Eugène-Marie de Béthisy mourut le 24 avrit 1721. Il avait épousé le 5 mars 1707 Eléonore SUTTON-D'OGLETHORP (1), de la province d'Yorck (Angleterre), fille du chevalier Théophile Sutton d'Oglethorp, capitaine-lieutenant dans les gardes du corps, colonel du vieux régiment de Hollande, etc., et d'Eléonore Wal-de-Retkenny-of-Culnemucky, au royaume d'Irlande. — Leur mariage fut célébré au château de Mézières-en-Santerre (2).

De cette alliance, le marquis de Mézières, eut :

1° Catherine de Béthisy, née à Paris le 7 août 1705, légitimée dans l'acte de mariage de ses père et mère le 5 mars 1707 ;

2° Eugénie-Eléonore de Béthisy, princesse de Montauban, dame du palais de la reine, née le 2 décembre 1707, mariée le 23 septembre 1722 à Charles de Rohan-Guémené ;

3° Eugène-Eléonore de Béthisy, qui suit ;

4° Henriette-Thérèse de Béthisy, née le 7 avril 1710;

5° Thérèse de Béthisy, née le 13 septembre 1711 ;

6° Charles-Théophile de Béthisy, chevalier de Malte, né le 2 mars 1716 (3), mort lieutenant

---

(1) Armes : *D'argent, à un chevron de sable, accompagné de 3 hures de sangliers de même.*

(2) Il possédait un fief à Cayeux en 1692, relevant noblement de Boves et consistant en une maison, deux pièces de pré, six quartiers de terre labourable et treize autres journaux de terre.

(3) Villers-Rousseville cite deux Charles-Théophile, dont le premier serait né à Paris le 4 septembre 1713 et pour lequel une dispense d'âge aurait été accordée par le pape le 27 avril 1715 afin qu'il fut reçu dans l'ordre de S. Jean de Jérusalem. Il nous a été possible de donner la date exacte de la naissance de chacun de ces enfants à l'aide des registres de l'état civil de Mézières que nous avons pu compulser.

général des armées du roi dans son gouvernement de Longwy en 1781.

IX. — Eugène-Eléonore de BÉTHISY, chevalier, *marquis de Mézières*, seigneur de Campvermont, d'Ignaucourt en partie, seigneur-vicomte des villes et châtellenies de Bourbourg et de Gravelines, brigadier des armées du roi, sous-lieutenant des gendarmes du Berry, grand bailli d'épée de la ville d'Amiens, né le 25 mars 1709, épousa Elisabeth-Julie de TARTERON (1), fille d'Alexandre-Louis de Tarteron, marquis de Montières, seigneur de Vignemont, de Boincourt, etc., chambellan du duc d'Orléans.

De cette union vinrent :

1° Eugène-Eustache de Béthisy, qui suit ;

2° Adélaïde-Marie-Eugénie-Alexandrine de Béthisy, née au château de Mézières le 17 octobre 1740 ;

3° Antoine-Eugène de Béthisy, né le 19 octobre 1742 ;

4° Henri-Benoît-Jules de Béthisy, né à Mézières le 28 juillet 1744, baptisé en l'église du Saint-Sépulcre de Montdidier le 22 août 1749. Il eut pour parrain S. A. R. Eminentissime le cardinal Henri-Benoît, duc d'Yorck, représenté par le prince Constantin de Rohan, et pour marraine Louise-Julie-Constance de Rohan, comtesse de Brionne. — Henri-Benoît-

(1) Armes : *D'or, au crabe de sable, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.*

Jules de Béthisy-Mézières fut sacré évêque d'Uzès en 1780. Il se signala aux Etats-généraux par son opposition à toute réforme, émigra en Angleterre en 1792, et refusa de reconnaître le Concordat en 1803 ; il revint à Paris en 1814 à la suite des Bourbons, mais ne trouvant pas leur gouvernement aussi ultra-royaliste qu'il l'attendait d'eux, il retourna à Londres, où il mourut en 1817 ;

5° Jules-Jacques-Eléonore de Béthisy, vicomte de Béthisy, soldat de Rochambeau en Amérique, gagna le grade de lieutenant-colonel en combattant les ennemis de la France. — Il mourut à Paris à la fin de 1816, après avoir été créé lieutenant-général le 20 février 1815.

X. — Eugène-Eustache de BÉTHISY, chevalier, *marquis de Mézières*, seigneur de Campvermont, d'Ignaucourt en partie et d'autres lieux, né en 1739, devint lieutenant-général des armées du roi (1). Sa longue carrière militaire offre une suite d'actions qu'il avait imitées de ses ancêtres ; il n'avait que vingt-un ans, lorsque, par une honorable exception, il fut créé chevalier de saint Louis sur le champ de bataille de Warbourg pour avoir enlevé une pièce de canon aux Anglais, quoiqu'il fut grièvement blessé. Il avait servi à la conquête de Minorque sous le maréchal de Richelieu, et se trouva à toutes les affaires de la guerre de Sept-Ans. Il émigra à

(1) C'était le cinquième lieutenant-général de père en fils.

la Révolution pour servir à l'armée des princes et à celle de Condé. En 1797, il passa au service de l'Autriche avec le grade de général-major.

Le marquis de Mézières rentra en France en 1814, après la restauration des Bourbons et fut nommé gouverneur du château des Tuileries le 9 mai 1822. Bonaparte lui avait vainement fait les offres les plus avantageuses : il les refusa toutes. A sa rentrée, il ne retrouva plus *un arpent de terre;* il ne voulut même pas s'informer du nom des acquéreurs de ses biens. Il mourut le 14 juin 1823 (1), comptant alors soixante-treize années de service; il était l'un des plus anciens lieutenants-généraux et le doyen des grands-croix de saint Louis; il laissa un fils, qui suit, et une fille mariée au comte de Grabowski.

XI. — Charles de BÉTHISY, chevalier, *marquis de Mézières*, seigneur de Campvermont, d'Ignaucourt en partie, né en 1770, était fils du précédent. Il émigra en 1791 et entra dans l'armée du prince de Condé, où il fut aide-de-camp de son père. Il se distingua en plusieurs rencontres, ce qui lui valut le grade de lieutenant de la compagnie de Luxembourg à la rentrée des Bourbons en France. Il fut ensuite créé maréchal-de-camp (2) ; il commanda une brigade de la garde royale en Espagne.

Nommé député de la *Chambre introuvable*, par les

(1) Une notice nécrologique lui a été consacrée dans le *Moniteur* du 18 juin 1823.

(2) Le chev. de Courcelles. — *Etat actuel de la Pairie de France*, passim.

électeurs du département du Nord, il se signala par ses motions furibondes ; c'est à lui qu'appartient ce cri fameux : *Vive le roi quand même !*

Il avait épousé, le 10 juin 1809, ADÈLE-MATHILDE-EMMANUELLE DE GUERNONVAL D'ESQUELBECQ et en eut deux fils : Richard et Gaston. La Révolution l'avait dépouillé de sa seigneurie de Campvermont.

La maison de Béthisy existe encore ; les armes sont : *D'azur, fretté d'or.* Supports : *Deux lions, le casque en tête, surmontés d'un pélican dans un vol chargé des armes de l'écu.* Cimier : *Un pélican de même qui se perce la poitrine pour nourrir ses petits.* Devise : « Et virtus et sanguis. »

---

Il existe à la Bibliothèque nationale, dans la volumineuse topographie de D. Grenier, t. 139, une généalogie de la famille de Béthisy, contenant plus de soixante-dix pages in-f° de pièces et de notes.

Une notice manuscrite placée en tête de la généalogie porte ce qui suit : « Si la branche de Maizières ne prouve pas sa descente par titres authentiques, elle qui reste seule de ses premiers seigneurs, elle a du moins l'avantage que l'on ne leur peut disputer puisqu'elle prouve sa descente depuis Jean de Béthisy, qui vivait en l'an 1359. »

M. Ch. Louandre, qui a bien voulu consulter pour nous la collection de D. Grenier, — qu'il reçoive ici l'expression de notre sincère reconnaissance, — nous écrivait à ce sujet : « Tout ce qui concerne historiquement et féodalement les

Béthisy des trois branches a été relevé avec grand soin par dom Grenier, et il y aurait à faire un travail d'un assez curieux intérêt pour les localités et les matières féodales en dépouillant ce volumineux dossier. Mais il faudrait être à Paris et..... s'armer d'une patience bénédictine. » Il ajoute plus loin : « Il y en aurait pour deux mois au moins si l'on voulait débrouiller le tout. »

A notre grand regret, nous avons été obligé de nous passer des documents de D. Grenier ; mais nous espérons qu'il nous sera permis plus tard de pouvoir donner cette généalogie dans un travail plus important que nous préparons depuis longtemps; au surplus, le cadre de cette *Notice* ne nous permettait pas de nous étendre plus longuement ici sur cette famille, mais nous tenons à déclarer que nous avons puisé nos renseignements à bonne source.

# AUBERCOURT.

Ce petit village date de l'époque féodale. Son étymologie, *Alberti* ou *Auberti curtis*, domaine d'Albert ou d'Aubert, prouve que sa fondation est d'origine française.

Le nom de cette localité a souvent varié ; il est désigné par *Waubercurt* en 1137, dans une bulle du pape Innocent II, conservée dans le cartulaire de S. Jean. — Thierry, évêque d'Amiens, et ses successeurs, Aléaume et Thibaut, écrivaient *Waubercort* au XII^e^ siècle. — En 1205, Asso, prieur de Lihons, écrivait *Aubecort* (1). — Dans l'*Histoire de Montdidier*, du P. Daire, on lit *Auberti curia* (1239). Dans une lettre de l'abbesse du Paraclet, en 1267, on voit *Aubercort*. — Enfin dans le pouillé du diocèse, en 1301, il est désigné par *Waubercourt* (2).

Ce village n'eut jamais une bien grande importance. Au siècle dernier, ce n'était encore qu'un chétif hameau, d'une population de 66 habitants ; dans une déclaration des biens de la cure, fournie en 1728 par M. Michel Boitel, il est dit « que la paroisse n'a que 15 ou 16 ménages, la plupart de pauvres gens. » — En 1806, la population était de 128 habitants ; de 169 en 1837, et de

(1) Nous croyons qu'il était question, pour ce dernier village, d'un hameau existant entre Lihons et Rosières, détruit depuis longtemps déjà. — Voir *Arrondissement de Péronne*, p. 301.

(2) M. J. Garnier. — *Dictionnaire topographique*, t. I^er^.

170 en 1861 ; mais lors du dénombrement en 1876, le recensement n'accusa plus que 156 habitants logés dans 39 maisons. — La superficie territoriale est de 380 hectares en terres labourables, prés et bois.

Les habitants trouvent leur existence dans le travail des bas de laine qu'ils fabriquent pour les bonneteries de Villers-Bretonneux. On n'y compte que cinq cultivateurs. Le bourgeois Scellier, de Montdidier, — qui écrivait en 1739, — dit en ses *Manuscrits* que les habitants *fuient l'ouvrage* ; mais aujourd'hui on n'a plus le même reproche à leur faire.

Aubercourt faisait autrefois partie du diocèse et de l'archidiaconé d'Amiens, du doyenné de Fouilloy, de l'élection de Montditier et d'Amiens ; comme Ignaucourt, il fit un instant partie du canton d'Harbonnières.

Aubercourt est situé à 8 kilom. de Moreuil, son chef-lieu de canton ; à 24 de Montdidier, son chef-lieu d'arrondissement, et à 21 d'Amiens. Il est compris dans les neuf communes formant la perception de Démuin, dont il n'est éloigné que d'un kilomètre.

Il y avait autrefois une poste aux chevaux à Aubercourt ; mais elle fut transférée en 1744 à Villers-Bretonneux, où elle était plus utile, à cause de la route d'Amiens à Péronne. La maison de la poste, qui se trouvait à gauche de la Luce, près de l'église, fut démolie vers 1750.

Les maires qui ont administré Aubercourt furent :

I. Pourchet (Jean-Louis), 1793-1795 ;
II. Beauvais (Charles), 1795-1809 ;
III. Outurquin (Jean-Baptiste), 1809-1817 ;
IV. Dubois (Firmin), 1817-1826 ;

V. Bourse (Honoré), 1826-1832 ;
VI. Prousel (Jean-Baptiste-Alexandre), 1832-1835 ;
VII. Delaporte (Benjamin), 1835-1843 ;
VIII. Bourse (Jean-Baptiste), 1843-1858 ;
IX. Prousel (Jean-Baptiste-Alexandre), 1858-1865. — 2me fois ;
X. Maurice-Morelle (Maxime), 1865-1877 ;
XI. Legendre (Odile), actuellement en exercice.

L'église, — sous le vocable de S. Quentin, — est située sur la rive gauche de la Luce. Cet édifice a subi bien des vicissitudes depuis sa construction. Il se compose d'une nef sans bas-côtés, éclairée par trois fenêtres de style ogival. Les dimensions du vaisseau sont fort restreintes.

Le chœur fut abattu pendant la Révolution et ne fut pas reconstruit. Sur ses ruines on a bâti une sacristie. On remarque sur une poutre, à l'intérieur de l'église, un *Ecce homo* d'une bonne exécution. Une statue de S. Quentin se trouve à droite de l'autel ; ce saint est assis sur une chaise, souffrant le martyre par ordre du préfet d'Amiens, le romain Rictio-Varus. S. Quentin mourut l'an 287 de l'ère chrétienne. — La chaire offre un certain intérêt, ainsi que le cadre du tableau placé au-dessus du maître-autel.

« On voyait autrefois dans l'église, qui est bien dé-
» corée, — dit le P. Daire, — une croix ancienne de
» cuivre doré, portant un Christ sur la teste duquel est
» une couronne roialle, et à ses pieds un homme à
» genoux en cheveux courts et robe longue (1). »

(1) *Doyenné de Fouilloy*, p. 29.

D. Grenier, qui rapporte presque textuellement ce passage des Mss. du P. Daire, ajoute : « C'est apparemment la figure de celui qui l'a donnée. »

On remarque dans l'église une plaque en marbre noir, qui indique la sépulture de Me Jehan de Heilly, curé d'Aubercourt, mort en 1600, lequel a fondé un obit en l'église de ce lieu. — On voit une autre pierre tumulaire qui est celle de Me Louis du Fay, aussi curé d'Aubercourt, mort en 1706.

Le clocher, qui se trouve au-dessus du portail, est terminé par une haute flèche en charpente. Avant la Révolution, il renfermait une belle horloge pourvue d'un carillon, et trois fortes cloches, dont deux furent envoyées à Montdidier pour la fabrication des canons. Sur celle qui est restée, nous avons lu cette inscription :

« L'an 1789 j'ai été bénie par Mre Louis-Antoine de » Warsy, curé de ce lieu, et nommée Charlotte-Albertine » par Charles-Albert-Xavier, marquis d'Aguesseau, ma- » réchal des camps et armées du roy, commandeur de » l'ordre militaire et royal de S. Louis, major-général » de la maison de Sa Majesté, directeur du corps de l'état- » major de l'armée, gouverneur des ville et château de » Ham, seigneur d'Happeglenne, d'Aubercourt, etc., et » par dame Pétronille-Jeanne Brunet d'Ivry, son épouse, » représenté (*sic*) par Dlle Marie-Anne-Françoise d'A- » guesseau, dame usufruitière desdites seigneuries, et » maître Pierre-Félix Watripon, ex-curé de Dommartin, » chapelain de ladite demoiselle, et C. Domice Séqueval, » marguillier. »

Dans la nuit du 29 au 30 mars 1789, un vol fut commis

dans l'église d'Aubercourt. Des malfaiteurs pratiquèrent un trou au mur de l'église et pénétrèrent dans la sacristie ; après avoir brisé deux barreaux de fer à la croisée, ils jetèrent dehors un coffre-fort en bois de chêne fermant à double serrure, contenant 113 livres d'argent monnayé. Ils brisèrent ensuite, au moyen d'un ciseau, la porte du tabernacle et enlevèrent un calice, un plat, la patène et deux burettes, le tout en argent. Ils enlevèrent aussi la baleine du bedeau, dont l'extrémité en argent était d'un grand prix.

Le lendemain, un habitant d'Ignaucourt aperçut le coffre-fort dans les champs. Il en donna connaissance aux officiers seigneuriaux et le lieutenant de la seigneurie d'Aubercourt, son greffier, son sergent et son procureur se transportèrent aussitôt sur les lieux et ouvrirent une enquête, dont le dossier existe encore ; il est entre nos mains.

Dans sa déposition en date du 11 avril suivant, le curé d'Aubercourt fait connaître au lieutenant de la justice qu'il fut informé le 8 avril par une lettre du curé de Villers-Bretonneux qu'un habitant de ce village avait trouvé dans les champs un paquet contenant des vases sacrés. Le curé d'Aubercourt se rendit aussitôt au presbytère de Villers, où avait été déposé ce paquet. Il y reconnut, en effet, les objets dérobés dans son église. Il remarqua en outre une boîte en argent renfermant les saintes huiles, provenant sans doute d'un vol commis ailleurs.

Malgré l'activité déployée en cette occasion par les officiers de la seigneurie d'Aubercourt, les auteurs de ce vol restèrent inconnus.

Peu de temps après, un vol non moins sacrilège et audacieux eut lieu au presbytère dans les circonstances suivantes.

Le jour du mardi-gras, le domestique du même curé (M. de Warsy), avait obtenu de son maître la permission de se rendre à Démuin, chez ses parents, pour y passer la soirée. Pendant ce temps, un malfaiteur, la figure couverte d'un masque, s'introduisit dans le presbytère, se précipita sur le curé, lui lia les pieds et les mains et le jeta dans sa cave. Après avoir dévalisé les armoires, ce malfaiteur s'esquiva.

En rentrant au presbytère, le domestique de M. de Warsy, entendant la voix de son maître qui l'appelait à son secours, descendit dans la cave et le délivra de ses liens. Après avoir fait constater par les officiers seigneuriaux le vol dont il avait été victime, le curé fit lancer un monitoire pour découvrir le coupable.

Sur ces entrefaites, un habitant d'Aubercourt, — dont nous tairons le nom, — chantait à sa fille, qu'il tenait sur ses genoux :

« *Souviens-toi, mon enfant,*
« *Que tu es la fille d'un grand brigand !* »

Il chantait une vérité..... Craignant que son crime ne fût découvert, il se rendit justice en se pendant dans son étable.

Pendant la Révolution, les habitants de Démuin, prévoyant que la paroisse d'Aubercourt n'aurait plus de curés, achetèrent la maison presbytérale et le confessionnal de l'église qu'ils transportèrent à Démuin. —

Depuis le Concordat, Aubercourt est réuni à cette commune pour le spirituel.

La cure d'Aubercourt était sous le patronat du chapitre de Fouilloy, et à la collation de l'évêque d'Amiens.

Le revenu, qui était en 1728 de 478 livres, s'éleva ensuite à 695 livres. Celui de la fabrique était de 250 livres. Le curé du lieu avait un tiers de la dîme ; un autre tiers appartenait à la communauté des curés d'Amiens, en vertu de l'acquisition qu'ils firent, en 1235, avec l'agrément de Geoffroy, évêque d'Amiens, de Vaultier, dit *Loup*, vavasseur d'Aubercourt, moyennant 140 livres parisis. Ils devaient pour cela contribuer à la réparation du chœur de l'église pour une somme de 3 livres. — Le reste de la dîme était possédé par le chapitre de Fouilloy en vertu d'une donation faite en 1229 par le même Vaultier, dit *Loup*, au profit du curé du lieu, ce que ratifia au mois de mai de la même année Flandrine, dame de Morcourt, dont il était le vassal. Par titre du mois de mai 1281, Pierre, curé de Waubercourt, reconnut que le chapitre de Fouilloy avait droit à un tiers de la dîme champêtre, excepté sur les terroirs de *Bouffoy* et de *Framicans*, mais que sur son tiers, le curé devait trois muids de grain (1).

Le 24 avril 1734, Thomas Robutel donne à bail à plusieurs particuliers 23 journaux de terre situés sur le

---

(1) M. F.-J. Darsy. — *Bénéfices de l'Eglise d'Amiens*, t. Ier, p. 257. — Nous voyons dans un cueilloir des censives d'Aubercourt de 1595 que le curé du lieu « doibt pour la porte de son presbytaire au jour de » saint Quentin VI estœufs. » — Dans le même cueilloir, nous lisons : « Adrien Cellier pour son héritage au jour saint Quentin doibt un

terroir de Marcelcâve et appartenant à l'église d'Aubercourt, moyennant une redevance annuelle de 31 setiers de « bon bled secq et loyal tel que les terres peuvent » porter et le rendre à ladite fabrique dudit Aubercourt... » au jour de saint Martin d'hyver.... »

Le 3 juin 1728, Me Michel Boitel, curé d'Aubercourt, fournit la déclaration suivante : « La dîme produisant » 38 setiers 1/2 de blé, mesure de Montdidier, à 56 sols » le setier, 107 livres 16 sols. — 30 setiers d'avoine à 44 » sols, 66 livres. — 28 boisseaux de bisaille et vesce, ce » qui fait 2 setiers 1/3 à 3 livres 6 sous, 7 livres 14 sous. » — 2 setiers 1/2 de pamelle à 56 sous, 7 livres. — » Fourrage, 30 livres. — 400 bottes de foin, 20 livres. — » Dîme novale sur 3 à 4 journaux à la sole de bois dé- » friché, produisant 3 setiers 1/2 de blé, 7 livres. — » 1 setier 1/2 d'avoine, 3 livres 6 sols. — Dîme de ver- » dure, de laine et de cour, 25 livres. — 8 journaux de » terre de cure, ou 2 journaux 67 verges à la sole, pro- » duisant 23 setiers de blé, 64 livres 8 sols. — 17 setiers » d'avoine, 37 livres 8 sols. — Un quartier de prés à » Aubercourt, 5 livres. — Fondations, 82 livres 10 sols. » — Casuel, 15 livres. — Total : 478 livres 2 sols. »

« *Charges :* Frais de dîmes, labours, semences, bat- » tage des grains, 80 livres. — Réparations du presbytère,

---

» voerre plein de vin. » Marguerite Bucquet et Michel Obry étaient tenus à pareille redevance le même jour. Noël Outrequin et « Aoïn » Le Dieu devaient une demi chopine. — Nous possédons aussi le cueilloir de 1688 ; le montant total des censives est de 24 livres 10 sous, 50 chapons 1/16, 35 poules, 5 setiers 8 boisseaux d'avoine, et 4 boisseaux de pamelle.

» 15 livres. — Total : 95 livres. — Reste net : 383 livres, » 2 sols (1). »

Nous donnons ici la liste des curés dont nous avons recueilli les noms dans les registres de l'église, qui remontent à 1696 :

I. Heilly (Jehan de), mort en 1600. — Inhumé dans l'église.

II. Gorlier (Pierre), 16.. à 1703.

III. Mauclercq (N....), 16.. à 1703.

IV. Fay (Louis du), 1703 à 1706. — Mort à 33 ans ; inhumé dans le chœur de l'église le 5 novembre 1706.

V. Boitel (Michel), 1706 à 1729. — Mort à l'âge de 53 ans ; il fut aussi inhumé dans l'église.

VI. Robutel (Thomas), 1729 à 1739.

VII. Lefèvre (Nicolas), 1739 à 1744. — L'inventaire de ses biens, meubles et immeubles, fut dressé le 8 mai 1744 par le lieutenant et le greffier de la seigneurie d'Aubercourt. — Parmi les articles de cet inventaire nous avons cru devoir donner les suivants :

Un cheval et deux poulains, estimés 200 livres ; une charrette, 60$^{l}$ ; deux vaches et un veau, 120$^{l}$ ; deux porcs, 20$^{l}$ ; 47 poules et deux canards, 20$^{l}$ ; 40 setiers de blé, estimés 40 sols le setier, 80$^{l}$ ; 21 setiers de seigle et de pamelle à 30 sols, 31$^{l}$ 10$^{s}$ ; 1,700 de foin à 7$^{l}$ le cent, 119$^{l}$ ; 1,200 de blé « non battu ou environ qui

(1) *Bénéfices de l'Église d'Amiens.* — Tome I$^{er}$, p. 275 et suiv.

» produit cinq quartiers au dizaux, » à 40 sols le setier, 280ˡ. — Total des effets mobiliers, 2,415 livres.

VIII. Guénard (Jacques), 1733 à 1761.

IX. La Cauchy (Pierre-Alexandre), 1761 à 1772. — Il fut ensuite chanoine de Roye, puis chapelain d'Happeglenne, en 1781. — Son frère était curé de Poix.

X. Vieille (N....), 1772 à 1787.

XI. Warsy (Louis-Antoine de), 1787 à 1791, mort à l'âge de 40 ans. — Il fut inhumé dans le cimetière d'Aubercourt, au pied de la croix.

XII. Bellettre (N....), 1791 à 1792.

Coucinet, curé (sans date) ; son nom est gravé sur une pierre, au petit portail de l'église.

Pendant la Révolution, le sieur Normand, curé *intrus* de Démuin, desservit Aubercourt.

La seigneurie d'Aubercourt relevait de Boves. Le seigneur était pair de Boves en 1406, et, en cette qualité, il devait assister aux plaids de son suzerain de quinzaine en quinzaine.

Les premiers seigneurs construisirent un château qui fut rasé en 1593, pendant les guerres de la Ligue (1). Une autre habitation seigneuriale fut élevée sur l'emplacement de ce dernier ; mais ne vous attendez pas à voir, comme à Démuin, un énorme donjon noir, entouré de murailles percées de créneaux et de machicoulis. Une

(1) Le P. Daire. *Loc. cit.*

simple maison en pierres, composée seulement d'un rez-de-chaussée, ayant un simulacre de fortification, un mur circulaire, dont la base était baignée par l'eau de la Luce, que l'on faisait dériver dans un étroit fossé, une grange dimeresse : tel était, en dernier lieu, la demeure seigneuriale d'Aubercourt. — Près du château était la ferme du seigneur, longtemps exploitée par les familles Bacot et Millon.

I. — Gérard d'AUBERCOURT, chevalier, — *miles*, — seigneur dudit lieu, est le premier seigneur connu. Il est cité en 1192 dans une charte d'Enguerrand de Boves.

II. — Odon d'AUBERCOURT, chevalier, sire d'Aubercourt, fils du précédent, paraît comme témoin dans une charte de l'année 1195.

III. — Robinet d'AUBERCOURT, chevalier, seigneur dudit lieu, vend, au mois de décembre 1223, le tiers de la dîme de Guillaucourt à Thomas de Boves, prévôt de la cathédrale d'Amiens, lequel donna cette dîme en 1240 à l'abbaye du Paraclet.

IV. — Pierre d'AUBERCOURT, chevalier, seigneur dudit lieu, achète, du consentement de sa femme Béatrix, d'Othon de Démuin, une pièce de terre de cinq journaux et demi, située près de Mézières, pour 30 livres parisis. (1242) (1).

De son union, il eut cinq enfants :

Baudoin, Jean, Robert, Jeanne et Marga ou Marguerite.

---

(1) Mss. de la Bibliothèque de Roye.

V. — Jean d'AUBERCOURT, chevalier, seigneur dudit lieu, donne à Maroie, sa fille, 200 livres parisis, (vers 1290). Dans le cas où elle se marierait, — est-il spécifié dans l'acte, dont copie est à la bibliothèque de Roye, — il lui fera don de pareille somme qui sera hypothéquée sur 80 journaux de terre situés à Aubercourt ; mais, si elle entre au couvent du Paraclet ou dans toute autre maison religieuse, sa dot tout entière appartiendra au couvent qu'elle aura choisi.

Isabeau de Boves, veuve de Nicolas de Rumigny, confirme en 1259 « une acquisition faite par le chapitre » d'Amiens, de Jean de Wambercourt, ainsi qu'un autre » acte par lequel l'abbaye du Paraclet acquiert de Robe- » quiaus de Démuin, et de Jehan, mayeur de Démuin, » diverses propriétés qu'ils tenaient de Manessier de » Démuin, son homme. (1) »

Au commencement du xv[e] siècle, la terre d'Aubercourt avait changé de possesseurs.

VI. — Regnault de HANGARD (2), dit *Carneulx*, chevalier, seigneur et *héritier* d'Aubercourt, déclare, par un aveu de 1401, tenir en fief noble et en pairie de Ferry de Lorraine, comte de Vaudemont, seigneur de Boves, son fief d'Aubercourt, consistant en un manoir, jardin, domaine, cens sur vingt-quatre maisons ou masures en ladite ville d'Aubercourt, four, rivière, moulin, toute justice et seigneurie (3).

---

(1) M. A. Janvier. — *Boves et ses seigneurs*, p. 118.

(2) Armes : *De gueules, à 3 mollettes d'argent.*

(3) D. Grenier. Communication due à M. G. de Witasse.

En 1406, Carneulx de Hangard fut présent à une sentence rendue par Jean Picquet, dit *Archambault*, gouverneur de Boves, seigneur du Quesnel.

VII. — Adrien de RUBEMPRÉ (1), chevalier, s'intitulait seigneur d'Aubercourt en 1507 ; il était fils de Jean, seigneur de Bièvres, bailli de Hainaut et de Catherine de Bernieulles, dame dudit lieu et de Bléquin, veuve en premières noces de Bertrand de la Braquière. Il avait épousé Claude de CROY, fille d'Adrien et de Claude de Melun, et n'en eut point d'enfants.

VIII. — Antoine de RUBEMPRÉ, écuyer, fut seigneur d'Aubercourt après le précédent, puisque dans l'arrière-ban de 1557, pour les dépendances de la terre et seigneurie de ce lieu, qu'il a déclaré valoir la somme de huit vingts livres tournois, il est taxé à raison de six sols tournois, soit quarante-huit livres tournois (2).

La seigneurie d'Aubercourt passa à la suivante, sans doute par l'acquisition qu'elle en fit.

IX. — Marie de HANGEST (3), dame de Becquigny, de Bovelles et d'Aubercourt, épousa Michel de LIGNIÈRES (4), écuyer, seigneur d'Eslincourt-en-Valois, gentilhomme de la chambre du duc d'Anjou ; il n'assista pas à la rédaction des coutumes de Péronne, Roye et

---

(1) Armes : *D'argent, à 3 jumelles de gueules.*

(2) M. V. de Beauvillé. — *Documents inédits concernant la Picardie.* IIIe partie, p. 406.

(3) Armes : *Echiqueté d'argent et de sable, à la croix d'argent.*

(4) Armes : *D'argent, à la croix ancrée de gueules.*

Montdidier en 1567, aussi fut-il du nombre des nobles contre lesquels on fit défaut. — Il vivait encore en 1570, puisque le 14 novembre de cette année il assiste au contrat de mariage de sa belle-sœur, Anne de Hangest, avec Robert d'Ainval.

X. — Philippe du BOS (1), écuyer, trésorier de France à Amiens, seigneur de Drancourt, était aussi seigneur d'Aubercourt vers 1580. Il était fils aîné de Nicolas du Bos, trésorier de France à Amiens et de Jacqueline de Louvencourt.

Il épousa : 1° Catherine THIERRY (2) ; 2° Marie de LOUVENCOURT (3).

De son premier mariage, il eut :

1° Catherine du Bos, mariée à Charles du Fresne, sieur du Cange, avocat en Parlement ;

2° Honoré du Bos, seigneur de Drancourt, (fief sis à Bretel), trésorier de France en la Généralité d'Amiens après son père.

Le 23 mars 1584, Adrien de Mauvoisin (4), chevalier, seigneur de Croquoison, d'Epaumesnil, de Gratibus, de Becquigny et d'autres lieux, vend à Philippe du Bos un fief sis à Aubercourt et relevant de la seigneurie de Démuin. Ce fief, qui lui donnait le droit de s'intituler

---

(1) Armes : *D'argent, à 3 arbres terrassés de sinople, surmontés de 2 étoiles de gueules.*

(2) Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles de même.*

(3) Armes déjà citées.

(4) Armes : *D'azur, au chevron d'argent et 3 croix recroisetées d'or.*

seigneur d'Aubercourt, était composé : 1° d'un bois de sept journaux, nommé le *Bosquet des Mottes* ; 2° d'une pièce de onze journaux, dont neuf journaux de terre et deux de bois.

XI. — Jacques Le PICARD (1), écuyer, seigneur de Sonvillers, lieutenant-général civil et criminel à Amiens de 1587 à 1601, était aussi seigneur d'Aubercourt à la fin du XVI^e^ siècle. — Il fut anobli en 1588 par lettres-patentes du roi Henri III. Cette famille était originaire du Soissonnais.

De son mariage, en date du 15 septembre 1569 avec Jeanne de SACQUESPÉE-SELINCOURT (2), veuve en premières noces de Jean de Louvencourt, il eut :

1° François Le Picard, qui suit ;

2° Françoise Le Picard, alliée à Jean du Gard, écuyer, seigneur de Suzenneville ;

3° Marie Le Picard, qui épousa : 1° par contrat du 19 mai 1589, Jean d'Ainval, écuyer, seigneur de Fosse-Bluet ; 2° le 29 juillet 1599, François de Calonne, écuyer, seigneur de Cocquerel, de Héron, de Leulinghen, etc., enseigne au régiment de Picardie.

XII. — François Le PICARD, écuyer, seigneur d'Aubercourt, de Sonvillers, de Pertain et d'autres lieux,

---

(1) Armes : *D'azur, à deux haches d'armes d'argent, emmanchées d'or, chacune surmontée d'une merlette d'argent.*

(2) Armes : *De sinople, à l'aigle d'or, chargée d'une épée d'argent en bande tirée d'un fourreau de sable, la poignée et bouterolle d'or, le pommeau dans le bec de l'aigle.*

succéda à son père en 1601 dans la charge de lieutenant-criminel-général à Amiens. Il garda cette charge jusqu'en 1631, époque où il fut reçu président-trésorier de France en la même ville.

François Le Picard épousa Marie d'AGUESSEAU, fille de Jean Ier d'Aguesseau et de Marie de Louvencourt.

De son union, il eut :

1° Antoine Le Picard, qui suit ;
2° François Le Picard, qui suivra ;
3° Catherine Le Picard, mariée, par contrat du 21 juin 1654, à Adrien Quiéret, chevalier, seigneur de Rionville, demeurant à Louvrechy ;
4° Marie Le Picard, mariée par contrat du 27 septembre 1653 à François de RUNE, écuyer, seigneur de Grez.

XIII. — Antoine Le PICARD, seigneur d'Aubercourt et de Pertain, 35e abbé de Saint-Acheul (nommé le 21 avril 1599), fut chanoine de la cathédrale d'Amiens et maître de la confrérie du Puy. — En 1627, il permuta comme abbé de Saint-Acheul avec François Miron, prévôt de la cathédrale d'Amiens. Il fut chanoine du 30 mars 1627 au 3 décembre 1628, et se démit en faveur de son parent et homonyme (1).

En 1661, il donna la somme de 300 livres pour raccommoder les grandes et les petites orgues de la cathédrale d'Amiens. Il prit ce vers palinodial pour refrain :

« Contre l'*aspic art* est seur en Marie. » (1)

---

(1) M. Roze. — *Les Dignitaires de la Cathédrale d'Amiens*, p. 23.
(1) Mss. de Jehan Pagès, bourgeois d'Amiens. — T. II, p. 146.

L'abbaye du Paraclet possédait des droits de censives, de justice et seigneurie, de lots et ventes, de reliefs, d'amendes, etc., sur plusieurs vassaux et tenanciers, tant sur Aubercourt que sur Marcelcave. Antoine Le Picard prétendait qu'à lui seul appartenaient tous ces droits en l'étendue de sa seigneurie, sauf ce qu'il devait de son chef et pour le *Bosquet Donion*. C'est pour faire cesser les différends existants qu'une transaction eut lieu le 16 avril 1660 par devant Jean Denis et son confrère, notaires royaux à Amiens, où comparurent en leurs personnes les religieuses du couvent du Paraclet par dame Suzanne des Friches, abbesse, Catherine des Friches, prieure, Catherine Le Buteux, Françoise des Friches, Claude Gaudechart, Charlotte des Friches, Jeanne Picard, Anne Boullenger, Françoise Mouret, Jeanne Randon, Madeleine Villon, Madeleine Feuquel, Marie du Fresne, Charlotte d'Acheu, Marguerite Denis, Marie Louvel, Marie Thuillier, Catherine Bourgy, Marie Eudel, Jeanne Thuillier et Charlotte Matissart, toutes religieuses professes, assemblées au parloir après le timbre sonné, d'une part ; et messire Antoine Le Picard, chanoine, demeurant à Amiens, paroisse Saint-Michel, d'autre part. — Par cette transaction, les dames du Paraclet cèdent au seigneur d'Aubercourt, sans réserve, tous les droits de censives, de justice et de seigneurie qu'elles possèdent sur la terre d'Aubercourt, prairies et prés de Marcelcave et lui remettent la somme de 280 livres, à la charge par lui de rendre tous les ans à l'abbaye du Paraclet 15 livres 11 sols « de pure, nette et franche rente paiable » au dix-septiesme jour d'avril dont première année de » payement eschera de demain en un an dix-septiesme

» avril 1661. » Mais elles conservent les droits de terrage et de champart.

Le fief de la *Roze-Lignières*, situé entre Becquigny et Lignières, d'une contenance de 120 journaux, et mouvant de la châtellenie de Moreuil, appartenait à Antoine Le Picard (1687). — Le 12 juin 1655, il fournit à Honoré Lucas, seigneur de Démuin (1), un dénombrement qu'on verra aux pièces justificatives (F).

XIV. — François II Le PICARD, écuyer, seigneur d'Aubercourt et de Pertain après son frère, fut trésorier de France à Paris. Il fut maintenu dans sa noblesse le 13 décembre 1668 et mourut en 1680.

De son mariage avec Anne BESNARD DE LA FORTERESSE, il eut :

1° François-Gabriel Le Picard, seigneur d'Aubercourt, mort sans enfants en 1740 ;

2° André Le Picard, qui suit ;

3° Marie-Anne Le Picard, décédée à Paris le 2 juin 1697, et dont on a retrouvé le cercueil il y a quelques années.

On lit en effet dans le *Mémorial d'Amiens* du 27 novembre 1868 : « On continue à faire des trouvailles » archéologiques sur l'emplacement de l'église Saint-» Ambroise à Paris..... Hier encore les ouvriers ont mis

(1) Honoré Lucas était conseiller du roi, intendant-général de la marine et des armées navales du Ponent, commissaire départi pour l'exécution des ordres du roi dans les gouvernements de Brouage, de la Rochelle et du Pays d'Aunis. Il avait épousé Marie Galland, la septième des dix enfants de Claude, sieur de Grandmaison et d'Antoinette Philippes. Il était mort avant le 1er juillet 1685. V. *Démuin et ses Seigneurs.*

» à découvert un cercueil de plomb auquel était fixée » une plaque en cuivre, portant des caractères que » l'oxydation avait rendus illisibles. On est cependant » parvenu, avec le secours des archives de la paroisse, » à reconstituer cette inscription de la manière suivante :

DANS CE CERCUEIL EST INHUMÉE
DAME MARIE-ANNE LE PICARD,
FILLE DE MESSIRE *Nicole* LE PICARD,
CHEVALIER, SEIGNEUR D'AUBERCOURT,
PRÉSIDENT DES TRÉSORERIES DE FRANCE A AMIENS,
ET DE
ANNE BÉNARD, SON ÉPOUSE,
MORTE AGÉE DE XXVI ANS,
QUI DEPUIS L'AGE DE XV ANS A TOUJOURS VESCU
DANS LA RETRAITE ET DANS LES JEUNES CONTINUELS,
PRATIQUANT LA PÉNITENCE
LA PLUS SÉVÈRE POUR SON CORPS.
SA MORT
A RÉPONDU A SA BONNE VIE.
DÉSIRANT AVEC EMPRESSEMENT DE VOIR
LE JOUR DU SEIGNEUR, ELLE EST DÉCÉDÉE
LE 2e JOUR DE JUIN MDCLXXXXVII.
*De Profundis.* »

Le P. Daire, dans son *Histoire littéraire de la ville d'Amiens*, consacre un article à cette pieuse personne. « Quoique jeune, bien faite, et jouissant d'un bien consi- » dérable, — dit-il, — elle a vécu après la mort de ses » père et mère dans une pénitence et dans une austérité » que l'on auroit peine à croire, si l'on rapportoit quelle » étoit sa vie. Elle couchoit depuis plusieurs années sur

» une simple planche, élevée sur deux tréteaux et ne se » nourrissoit que de potages aux herbes sans beurre ou » de légumes à l'huile. Elle a souhaité d'être enterrée dans » le monastère des dames religieuses de Popincourt au » fauxbourg Saint-Antoine, où elle a fondé une messe à » perpétuité. »

XV. — André Le PICARD, qualifié chevalier, fut seigneur d'Aubercourt, d'Espinez et de la Forteresse après la mort de son père. Il habita longtemps le château du premier village. Nous possédons de lui un certificat autographe, avec le sceau de cire rouge, portant la date du 3 novembre 1729 ; il se qualifiait alors « écuyer, sieur » d'Aubercourt, curateur à la personne et biens de » François Le Picard, chevalier. »

André Le Picard mourut vers 1748, et Jean-François d'Aguesseau fut institué par lui légataire universel de tous ses biens, quoique le seigneur d'Aubercourt laissât une fille unique, appelée Madeleine-Agnès-Ménagée, que nous avons lieu de croire illégitime ; elle demeurait à Nemours en 1751.

A partir de cette époque, les terre et seigneurie d'Aubercourt furent possédées jusqu'à la Révolution par la famille d'Aguesseau. (Voir plus haut l'article d'Happeglenne).

# NOMS

DE

## QUELQUES OFFICIERS SEIGNEURIAUX.

Comme dans les villages où le seigneur était haut justicier, il y avait à Happeglenne et à Aubercourt des officiers excerçant la justice au nom du seigneur, et formant un petit tribunal composé du bailli, de son lieutenant, du procureur, du sergent et du greffier.

### HAPPEGLENNE.

*Lieutenants.*

| | |
|---|---|
| Grégoire Le Maire | 1624. |
| Jean Petit | 1680. |
| Martin Doublet | 1709. |
| Jean Ledieu | 1725. |
| Jean Doublet | 1728. |
| Charles Decaix | 1734. |
| Barthélemy Manchuette | 1765. |
| Etienne Bacot | 1783. |

*Procureurs, Sergents et Greffiers.*

| | | |
|---|---|---|
| Eloy Debonnaire | procureur | 1713. |
| Jean Juillard | id. | 1734. |
| Nicolas Fournier | id. | reçu en 1743. |

| | | |
|---|---|---|
| Nicolas Dupré . . . . | sergent | 1734. |
| Benoît Sénéchal . . . | id. | reçu en 1746. |
| Firmin Ledieu . . . . | greffier | 1690, il fut aussi greffier au château de Démuin. Nous avons deux lettres autographes écrites à M. d'Aguesseau en 1696 et 1697. |
| Antoine Ledieu . . . | id. | son fils, 1714. |
| Jean-Baptiste Deflocourt. | id. | 1743. Il habitait Démuin où il était marchand de bas en 1732. |
| Louis Ledieu . . . . | id. | 1778. Il demeurait à Démuin. |
| Charles Barré . . . . | id. | 1783. |

## AUBERCOURT.

*Baillis et Lieutenants.*

| | | |
|---|---|---|
| Daniel Devaux . . . | bailli. | 1569. |
| Michel Devaux (son fils). | id. | 1606. |
| Antoine Dubois . . . | conseiller du roi, procureur du grenier à sel de Corbie, | bailli en 1660. |
| Jean Petit . . . . . | lieutenant, | 1662. |
| Jean Dècle. . . . . | id. | 1675. |
| Claude Caboche . . . | id. | 1720. |

Barthélemy Manchuette, lieutenant, 1720-1732.
Etienne Bacot . . . . id. 1783. Il était précédemment sergent-féodal.

---

*Procureurs, Sergents et Greffiers.*

Claude Vallet . . . . procureur, 1732.
Louis Marquis . . . . id. 1769.
Jean Juillard . . . . id. reçu le 25 janvier 1775.
Domice Séqueval . . . . id. 1788.
Adrien Ledieu . . . . sergent-féod. 1675.
Jean Baudenaille . . . id. 1732. Il demeurait à Démuin.
Benoît Sénéchal . . . id. 1746.
Etienne Bacot . . . . id. 1758.
Antoine Maupetit . . . id. 1780.
Jacques Dieuxysoit . . greffier 1620.
Jessé Ledieu . . . . id. 1658.
Louis Poullain . . . . id. 1685.
Augustin Debailly . . . id. 1730.
Martin Coquelet . . . id. reçu en 1729.
Jean-Baptiste Deflocourt. id. reçu le 27 juillet 1743.
Louis Ledieu . . . . id. 1768.
Charles Barré . . . . id. 1783.
André Hordé . . . . id. 1788.

---

# PIÈCES JUSTIFICATIVES.

## A.

*Liberté. — Egalité.*

Montdidier, le 20 prairial an XI
de la République française.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Montdidier, au Maire de la commune d'Ignaucourt.

Citoyen Maire,

Je viens de recevoir l'Extrait de l'état approuvé par le Gouvernement des succursales et des communes y réunies de mon arrondissement, le vôtre est chef-lieu de succursales, et a pour dépendance celle de Hangard et Cayeux. Un seul prêtre desservira vos dites communes, et vous n'avez plus aucun prétexte pour éloigner les délibérations qui ont été demandéz à votre conseils, en exécutions des arrêtés du Gouvernement des 7 floréal et dix-huit germinal dernier, sur les moyens de pourvoir aux dépenses du culte, le Préfet par sa lettre du 5 floréal vous a transmis ces arrêtés et vous deviez me faire passer avant le dix de ce mois, vos délibérations, je vous prie de ne rien négliger pour que je le reçoive avant la fin de ce mois, autrement il faudrait envoyer des commissaires, ce que je ne ferai jamais que lorsque vous mi forcerez.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé : LENDORMY,
Sous-Préfet.

**B**

DÉNOMBREMENT DE LA SEIGNEURIE D'IGNAUCOURT FOURNI A BOVES EN 1696 PAR AYMART LOUIS DE SAILLY.

C'est le dénombrement, adveu et déclaration que moy messire Aimart Louis, sire de Sailli, marquis du dit lieu, mareschal des camps et armées du Roy, seigneur de Hancourt, le Hem, Martinpuits, Touvent, Posières, Fresnoy, Franssures, Collonvillers, Ploiy-lez-Domart, Quesnoy, Cavron, Ignocourt et autres lieux, demeurant à Paris en mon hostel rue Collombier, faubourg Saint-Germain, de ma terre et seigneurie dudit Ignocourt pour ce qui est mouvant et rellevant du marquisat de Bove, à moy appartenante comme donataire de haulte et puissante dame Marie-Claude de Monchy ma mère, à son déceds veuve de haut et puissant seigneur Mre Charles de Sailly, vivant chevalier, seigneur, marquis du dit Sailly, mes père et mère et par Mre Eléonord-François de Sailly mon frère suivant mon contract de mariage du quinze may mil six cent soixante-dix-huit, et autre du premier febvrier mil six cent quatre-vingt-onze, conformément à l'acte de relief de la ditte terre d'Ignocourt que je tiens et advoue tenir noblement en fief de Mre .... Seigneur, marquis dudit Boves, à cause de son marquisat du dit lieu de Boves, consistant mon dit fief et seigneurie d'Ignocourt en maison, chef-lieu, bois, prez, terres labourables de mon domaine, censives et chappons, pouilles, grains, argent et tout autrement dont la déclaration en suit et protestation d'augmenter et diminuer pour le plus ou moins s'il vient à congnoissance.

Primes, mon dit chef lieu consistant en une maison, chambre haulte et basse, enclos et fossez, court, grange, estable, bergeries, comme le tout s'estend et comporte audit Ignocourt, contenant environ un journel et demie, tenant d'un bout à la

maison du sieur Quignon d'Amiens, d'autre à moy mesme, d'un bout à rivière, d'autre à rue ;

Item, un petit bois nommé la Fallize contenant six quartiers ou environ au terroir dudit Ignocourt, tenant d'un bout au nommé Pavin de Mondidier, d'autre au rillon, d'un bout à Pierre Caignart, d'autre aux bois dudit Ignocourt;

Item, dix journeux de bois enclavés dans les bois dudit Ignaucourt;

Item, trois journeux de prez ou environ des prairies dudit lieu tenant d'un bout à rivière, d'autre audit Quignon, d'un bout au pré de Cavremont, d'autre à Louis Censsier;

Item, quatorze journeux de terre de mon domaine dudit Ignocourt, tenant d'un bout au chemin de Baucourt, d'autre à moy mesme, d'un bout au Sr de Maisière, d'autre au chemin Gallois ;

Item, dix journeux de terre tenants d'un bout à la pièce précédente, d'autre à la terre de l'église dudit Ignocourt, d'un bout au Sr de Maisière, d'autre au chemin Gallois;

Item, trois journeux au chemin de Baucourt y tenant d'un lez, d'autre et d'un bout au dit Pavin de Mondidier, d'autre bout à Laurent de Mocourt;

Item, onze journeux de terre tenants d'un lez et d'un bout au Sr de Maisière, d'autre lez à moy mesme, et d'autre bout à la ditte église d'Ignocourt ;

Item, quatre journeux et demie tenant d'un lez à la ditte église d'Ignocourt, d'autre à moy mesme, d'un bout au chemin de Bouchoire, d'autre à la ditte église d'Ignocourt ;

Item, six journeux à la cente conduisant d'Ignaucourt à Baucourt, y tenant d'un coté d'autre et d'un bout à moy mesme, d'autre bout au Sr de Maisière;

Item, sept quartiers de terres tenant d'un lez au seigneur de Maisière, d'autre et d'un bout à la dame de Baucourt, d'autre à moy mesme ;

Item, deux journeux au chemin qui conduit dudit Ignocourt à Baucourt y tenant d'un lez d'autre et d'un bout à moy mesme, d'autre bout à la terre de ladite église d'Ignocourt ;

Item, dix journeux de terre ou environ tenant d'un lez à moy mesme, d'autre aux hoires Pierre Caboche, d'un bout audit chemin de Bouchoire, d'autre à moy mesme ;

Item, neuf journeux tenant d'un lez auxdits hoirs Caboche, d'autre à monsieur de Maisière, d'un bout au chemin Gallois, d'autre à.....

Item, quatre journeux de terre tenant d'un lez et d'un bout à moy mesme, d'autre cotté audit Quignon, et d'autre bout à la piessente d'Ignaucourt à Beaucourt ;

Item, quatre autres journeux de terre tenant d'un lez et d'un bout à moy mesme, d'autre côté audit Quignon, et d'autre bout à la piessente d'Ignocourt à Beaucourt ;

Item, quatre autres journeux de terre, tenant d'un lez et d'un bout à moy mesme, d'autre lez à la ditte dame de Beaucourt, d'autre audit S^r de Maisière ;

Item, sept quartiers de terres au dessus du chemin Gallois, tenant d'un lez et d'un bout au seigneur de Maisière, d'autre et d'un bout aux hoires Caboche ;

Item, à cause de mon dit fief et seigneurie, plusieurs particuliers tiennent de moy plusieurs maisons, terres et prez à la redevance portées en chacune des articles dont la déclaration ensuit :

Primés, les veuve et héritiers Jean Buffet de^mts au dit Ignocourt pour une héritage, tenante d'un côté à Anthoine Cartron, d'autre à Quentin la Coie, d'un bout à Anthoine Mercier, d'autre à Rue doit au jour S^t. Remy six deniers ;

Quentin Lalou pour une maison et héritage audit lieu, tenant d'un cotté à rue, d'autre à Anthoine Mercier, d'un bout à l'héritage précédente, d'autre et point doit au jour de Noël un chapon ;

Anthoine Mercier pour une autre maison et héritage tenante d'un cotté à celle précédente, d'autre à la ruelle allant au prez, d'un bout à rue, d'autre à la ditte ruelle, doit au jour S^t^. Remy deux sols, à Noël un chapon ;

Michel Gorlier pour sa maison et héritage tenant d'un lez au prez, d'autre à Louis Morel, d'un bout au sieur Quignon, d'autre à rue, doit au jour S^t^. Remy deux sols, à Noël trois chappons ;

Louis Morel pour sa maison, tenante d'un côté à la précédente, d'autre aux hoires Louis Delaporte, d'un bout audit Quignon, d'autre à rue, doit audit jour de Noël une pouille ;

Les héritiers Louis de la Porte pour leurs maison et héritage, tenant d'un lez à celle cy devant, d'autre à Charles Sénéchal, d'un bout au dit Quignon, d'autre à rue doit au dit jour S^t^. Remy quatre sols, à Noël deux chappons ;

Charles Séneschal pour sa maison tenant d'un lez à celle cy dessus, d'autre à Adrien Val à cause de sa femme, d'un bout au dit Quignon, d'autre à rue doit au jour S^t^. Remy quatre sols, à Noël deux chappons ;

Le sieur Quignon demeurant à Amiens pour sa maison, cour, grange, estable, lieux pourpris au dit Ignocourt, tenant d'un cotté à mon dit chef lieu, d'autre à Adrien Val à cause de sa femme, des deux bouts à rue, doit au jour S^t^. Remy six sols, à Noël, deux chappons, une pouille ;

Luy pour trois journeux de terres, tenant d'un lez au chemin Gallois dudit terroire d'Ignocourt, d'autre à moy mesme, d'un bout à l'église dudit lieu, d'autre aussi à moy mesme doit audit jour S^t^. Remy trois sols ;

Luy pour deux journeux de terres, tenant d'un lez à moy mesme, d'autre au seigneur de Maisière, d'un bout à Pavin de Mondidier, d'autre au rillon du marrais doit au jour S^t^. Remy deux sols ;

Luy pour vingt verges de terre au chemin dudit marrais

tenant d'un lez au dit chemin, d'autre à l'église d'Ignocourt, des deux bouts à celle de Maisière doit au jour S^t^. Remy six deniers ;

Luy pour un demy journel de terre tenant d'un lez et d'un bout au chemin de Beaucourt, d'autre cotté à Anthoine Mercier et d'autre bout au dit Pavin doit au jour S^t^. Remy une pouille ;

Le dit Pavin demeurant à Mondidier pour trois quartiers de terres, tenant d'un lez audit seigneur de Maisière, d'un bout à moy mesne, d'autre audit Quignon, doit terrage tel que neuf gerbes de cent rendu en la grange dudit Ignocourt ;

Luy pour un journel et demy de terres audit terroire tenant d'un lez à luy mesme, d'autre à moy mesme, d'un bout au chemin de Bouchoire, d'autre à ladite église d'Ignocourt, doit au jour S^t^. Remy deux septiers d'avoine ;

Luy pour un demie journel de terre au chemin de Maisière, y tenant d'un lez, d'autre à Anthoine Carton, d'un bout à Quentin Moreul demeurant à ....., doit au jour S^t^. Quentin en may une escuelle d'estain façon d'argent, pesant une livre, trois culières aussi d'estain de mesme façon et un fromage de cresme ;

Luy pour une pièce de terre comme elle se comporte et estend au chemin de Démuin, y tenant d'un lez, d'autre au rillon, d'un bout à l'église d'Ignocourt, d'autre au royart, doit au dit jour S^t^. Quentin en may, heure du disner, une quenouille, la calotte, un fuseau et à Noël une pouille ;

Luy pour un demy journel de terre, tenant des deux cottés à ladite église d'Ignocourt, d'un bout au chemin d'Ignocourt à Baucourt doit au jour de Noël une pouille ;

Luy pour un demy journel de terre au Camp à quenouille tenant d'un lez à luy mesme, d'autre au dit Camp à quenouille, d'un bout audit Quignon, d'autre à ladite église, doit au jour de Noël un chappon ;

Luy pour un journel de terre, tenant d'un lez à moy mesme, d'autre audit sieur Quignon, d'un bout à Jean Villain, d'autre audit Quignon, doit audit jour de Noël un chappon et demy terrage ;

Les enfants et héritiers Pierre Caboche dudit Ignocourt pour trois journeux et un quartier de terre cy devant en plusieurs pièces à présent réunis en une seule, tenant d'un lez au chemin des marais, d'autre aux terres de Lespaux, d'un bout à moy mesme, d'autre à Anthoine Cartron, doit au jour S^t^. Remy six sols, à Noël un chappon ;

L'église d'Ignocourt pour un journel de terre tenant d'un lez au seigneur de Maisière, d'autre et des deux bouts à moy mesme, doit au jour S^t^. Remy six deniers ;

Elle pour trois quartiers de terre tenant d'un lez aux hoires Martin Mollet, d'autre et des deux bouts à moy mesme doit terrage tel que devant de neuf gerbes du cent ;

La ditte église pour un demy journel de terre tenant d'un lez aux dits Mollet, d'autre au S^r^ de Maisière, d'un bout à moy mesme, doit terrage tel que dessus ;

Pour un journel de terre, tenant d'un lez et d'un bout à moy mesme, d'autre audit Pavin, d'un bout au chemin des marais, doit à Noël un chappon ;

La ditte église pour un demy journel de terre, tenant d'un lez au dit Pavin, d'autre à moy mesme, d'un bout à Quentin Morel, d'autre à la ditte église, doit au jour de S^t^. Remy douze deniers ;

Pour un journel de terre tenant d'un lez et d'un bout aux terres Quignon, d'autre lez à.... d'autre bout à moy mesme, doit au jour S^t^. Remy un sols ;

Elle pour cinq quartiers de terre, tenant d'un lez et d'un bout à moy mesme, d'autre cotté au chemin d'Ignocourt à Baucourt, d'autre bout à la ditte dame de Baucourt doit audit jour de S^t^. Remy quinze deniers ;

Pour cinq autres quartiers de terre tenant d'un lez et d'un bout à moy mesme, d'autre lez audit Quignon et d'autre bout au chemin Gallois, doit audit jour de S^t^. Remy douze deniers;

Elle pour deux journeux un quartier de terre tenant d'un lez à la ditte dame de Beaucourt, d'autre au chemin d'Ignocourt à Maisière, d'un bout à celui de Beaucourt, d'autre audit Pavin, doit audit jour de S^t^. Remy deux sols ;

La ditte église pour quatre-vingt verges de terre, tenant d'un lez à moy mesme, d'autre et d'un bout à des particuliers de Démuin, d'autre bout à Eléonord Caboche, doit au jour de S^t^. Remy six deniers ;

L'église de Fresnoy pour trois journeux de terre en fief dont le nommé Minard est homme vivant et mourant, tenant d'un lez et d'un bout au seigneur de Maisière, d'autre à Pierre Ledieu greffier de Démuin, d'autre au sieur curé dudit lieu.

Ledit sieur Quignon pour un journel de pré des prairies dudit Ignocourt, tenant d'un lez à moy mesme, d'autres aux hoires ou créanciers Henri de Lespaux, d'un bout audit Pavin, d'autre à l'église d'Ignocourt, doit au jour de S^t^. Remy trois sols ;

Ledit Pavin pour trente verges de terre tenant d'un lez à la pièce précédente, d'autre et d'un bout à moy mesme, doit au jour de S^t^. Remy trois deniers ;

Lesdits hoires ou créanciers Lespaux pour un journel de prez tenant d'un lez audit Caboche, d'autre à la ditte église d'Ignocourt, d'un bout au seigneur de Maisière, d'autre auxdits Quignon et Pavin doit au jour de S^t^. Remy cinq sols ;

La Dame de Beaucourt pour un journel et demy de prez tenant d'un lez au seigneur de Maisière, d'autre à rivière, d'un bout à moy mesme, d'autre et point doit au jour S^t^. Remy huict sols et une pouille ;

La ditte Dame pour trois quartiers de prez tenant d'un lez à la ditte église d'Ignocourt, d'autre audit Pavin, d'un bout à

rivière, d'autre au chemin de Démuin, doit audit jour de S$^t$. Remy deux septiers et demy d'avoine ;

La ditte église d'Ignocourt pour soixante-dix verges de pré tenant d'un lez à Louis Censsier de Beaucourt, d'autre à Anthoine Cartron, d'un bout audit Quignon, d'autre à Caboche, doit audit jour de S$^t$. Remy cinq sols ;

Léonord Caboche pour dix verges de pré tenant d'un lez et d'un bout à Anthoine Cartron, d'autre cotté à l'église et d'autre bout audit Censsier, doit au jour de S$^t$. Remy quatre deniers ;

Anthoine Cartron pour trente quatre verges de pré tenant d'un cotté à luy mesme, d'autre à Quentin Morel, d'un bout audit Coboche, d'autre audit Cartron, doit audit jour de S$^t$. Remy deux sols un denier.

Quentin Morel pour un quartier de prez, tenant d'un lez et d'un bout audit Caboche, d'autre audit Cartron, d'autre bout à une ruelle, doit audit jour S$^t$. Remy dix deniers ;

Lesdits hoires Caboche pour trois quartiers de prez, tenant d'un lez au jardin de Quignon, d'autre à Pavin, d'un bout à rivière, d'autre à Quentin Morel, doit audit jour de S$^t$ Remy deux sols six deniers ;

Ledit Pavin pour vingt et une verges de pré tenant d'un lez et d'un bout auxdits Caboche, d'autre cotté et d'un bout à rivière doit audit jour de S$^t$. Remy neuf deniers ;

La ditte église d'Ignocourt pour un quartier de pré, tenant d'un lez à rivière, d'autre à la Dame de Beaucourt et Quignon, des deux bouts au seigneur de Maisière, doit au jour de S$^t$. Remy douze deniers ;

Louis Censsier demeurant à Beaucourt, et Pierre Doublet de Maisière, tenant d'un lez auxdits Caboche, d'autre à moy mesme, d'un bout à l'église d'Ignocourt, d'autre à rivière, doivent au jour S$^t$. Remy quatre sols.

Lequel présent dénombrement je bail à mon dit seigneur de Bove, aux protestations de l'augmenter ou diminuer s'il vient

à ma connoissance, comme j'ay dit cy devant, et déclare que sur les dittes maisons, héritages, terres et prez j'ay toutte justice et seigneurie, haulte, moyenne et basse et que pour l'exercice d'ycelle j'ay bailly, lieutenant, procureur fiscal, greffier, sergent, tel qu' àseigneur hault justicier appartient la souveraineté réservée à mon dit seigneur, qu'en cas de mutation, la foy et hommage luy est deue avec soixante sols parisis de rellief et trente sols de chambellage outre que mes vasseaux censsitaires sont obligés me payer la censive des jours marqués cy dessus après le bureau publié et au deffaut de me satisfaire esdits jours, ils tombent en l'amende de sept sols six deniers pour chacun tènement, comme aussy qu'en cas de vente les droits seigneuriaux me sont deus conformément à la coustume de Mondidier, et est tenu l'acquéreur de me satisfaire dans les quarante jours de la vente, desdits droits seigneuriaux et m'exiber son contrat aussi à peine de soixante sols parisis d'amende. En témoin de quoi j'ay signé le présent dénombrement et ycelluy scellé du sceau de mes armes pour être présenté à mon dit seigneur de Bove ou à ses officiers et en requérir acte et récipicé ce jourd'huy 15e jour de may mil six cent quatre-vingt-seize.

## C

### SAISINE, FOY ET HOMMAGE DE LA TERRE D'IGNAUCOURT.

L'an 1747, le 25 may, par devant nous Barthélemy Manchuette, lieutenant de la justice, terre et seigneurie d'Happeglenne-Ignaucourt, en présence de Jean-Baptiste Deflocourt, greffier ordinaire de cette seigneurie a été fait ce qui en suit pour Messire Jean-François d'Aguesseau, chevalier, seigneur d'Happeglenne, Aubercourt et autres lieux, conseiller honoraire du roy en sa cour des aides de Paris.

Est comparu le sieur Antoine Loriot, lieutenant de la justice et seigneurie d'Aveluy, y demeurant, fondé et porteur de la procuration de Messire Jean-Gilbert-Christophe Linars, escuier, seigneur d'Aveluy, Le Mest, Divion, Vaudricourt, Fresnoy, Ignocourt et autres lieux, passée par devant notaire et tabellion royal par réunion au marquisat d'Albert y demeurant et en présence des tesmoins y dénommés en date du 10 courant... lequel sieur comparant audit nom nous a requis lui vouloir donner saisine, inféodation, investiture, le recevoir au serment de fidélité, foy et hommage dû à mon dit seigneur d'Aguesseau à cause de sa terre et seigneurie d'Happeglenne pour audit nom dudit seigneur Linars à cause de l'acquisition de la terre et seigneurie d'Ignaucourt se consistant en un chef-lieu qui contient douze journeaux compris aulnois, jardins et cours sur les parties d'icelles est bâtie une ferme, maison, grange, bergerie, colombier et neuf journeaux tant terres que prez, deux cent dix journeaux de terres labourables en plusieurs pièces, trente-sept journeaux de bois en trois pièces, le tout présentement affermé au sieur Georges Serpette dit Lafrenay, et en outre la mouvance des fiefs et rotures qui en sont tenus, la haute, moyenne et basse justice, cens, rentes, tant en grains, volaille, que deniers, droits de chasse, champart..... lesquelles terre et seigneurie il acheta de Hector, sire et marquis de Sailly, comte de Dorieu, Chaussoy et autres lieux, colonel du régiment de Conty-infanterie, demeurant à Paris, rue Saint Germain...

Sur quoy, vu la quittance des droicts seigneuriaux de mondit seigneur d'Aguesseau en date du 28 avril dernier passé par devant Hachel et son confrère notaires à Paris, comme les droits seigneuriaux lui ont été payés conjointement avec le seigneur de Boves, sçavoir à mondit seigneur d'Aguesseau la somme de mille deux cens vingt-quatre livres douze sols huit deniers et au seigneur de Boves celle de six cens quatre-vingt-

quinze livres sept sols quatre deniers, sauf auxdits seigneur d'Happeglenne et de Boves à se faire raison l'un à l'autre à cause de sa dite terre et seigneurie d'Happeglenne et en vertu du pouvoir à nous donné par laditte quittance....

Et avons audit sieur comparant et audit nom reçu le serment de fidélité, foy et hommage au cas requis et accoutumé sans préjudice aux autres droits et actions de mondit seigneur d'Aguesseau, seigneur dudict Happeglenne et ceux d'autruy. Fait et expédié au greffe dudit Happeglenne en présence de Jean Le Dieu, laboureur et cabaretier, et Jean-Baptiste Leclercq, marchant fabricant de bas, tous deux demeurant à Démuin, témoins qui ont signé avec nous ledit jour et an que dessus.

Signé : Loriot fondé de procuration de Messire Linars d'Aveluy, Le Dieu, Le Clerq, Serpette (dit Lafrenay), Fournier, procureur fiscal, Deflocourt, greffier, B. Manchuette, lieutenant.

## D.

### DÉNOMBREMENT DE LA TERRE D'HAPPEGLENNE FOURNI A BOVES LE 24 MAI 1409 PAR RENÉ DE POIX.

C'est le dénombrement et déclaration d'un fief séant en la ville et terroir d'Hinaucourt et environs que je René de Poids (*sic*), chevalier, seigneur d'Hinaucourt, tiens et advoue à tenir noblement et en fief de haut et excellent prince mon cher et redoubté seigneur Henri de Lorraine, seigneur de Bauves (*sic*), de Rumigny et compte (*sic*) de Vaudemont, lequel fief meut et despend de sa terre et chastelenie de Bauves et s'estend ès parties qui ensuivent.

Prime, mon manoir, mes jardins et fossés et eaux et prés et hairs tout ainsi comme s'estend et comporte, tout en un enclos contenant 26 journeulx ou environ ;

Item, mon moulin à eau séant audit enclos ;

Item, Jehan Sagazin, Jehan Bernard, Jacques Burenne, les hoirs Jehan Toulet Bailleux, Jacob Delicourt, Jehan Gobin, Jehan Lespandu, les hoirs Gilles Dujardin, Jehan Monel, Mayeul Le Canon, Jehan Le Fournier, dit Mauselot, Renauld de Cardon, Pierre Petit, Jehan de Heilly, Robert de Sagneville, Jehan Le Bailleux, Guillaume Cardon, les hoirs Mayeux Conam, Janot Lefebvre, Thibaut Lefebvre, Baudet Triclet, Périnette Triclette, Perot d'Anguclicourt (d'Enguillaucourt), Jehan Villette, Pérotin Le Riquier, Jacques Courlu, les Charitables Nostre-Dame de Corbie, Baudet Hunot, Jehan de Hangart, les hoirs Colas de Freshencourt, Pierre de Helly, tiennent de moy tous ensemble et chascun à part luy vingt-huict pièces de vingnes, neux masures, quinze pièces de terre, une pièce de prez séant à Hacblenne et audict terroir en plusieurs lieux et en plusieurs parties pour lesquelles me doivent chascun an au jour de Saint-Remy et Noël de droit, cens annuels et perpétuels, treize livres seize soubs parisis ou environ ;

Item, 13 chapons, 11 poules, avec 5 septiers et 3 quarterons de bled, 6 septiers et demi d'avoine ;

Item, soixante-douze journeulx de bois ou environ, nommez les bois de Mariemont, tenants au bois de Valerant de Rivery, lesquels sont miens et appartenants à ma maison ;

Item, cent trois journeulx et demi de terre ou environs hanables dont y en avoit du temps passé cinquante journeulx ou environs que mes devanciers acheptèrent à Bernard Frominsier, lesquels 50 journeulx Ridel Cousin demourant à Cayeulx prenoit demi terrage si fut faict apointement audict Ridel que pour ledict terrage je payerois chascun an 24 soubz parisis et par ainsy ne me pourroit servir dudict terrage et en demourer quitte à toujours par lettres royaulx passées entre luy et moy ;

Item, ma vingne contient 7 quartiers ou environs ;

Item, la rivière et la cours dicelle est à moy jusques au-dessus du vieil ventaire en venant avale la rivière jusques au prez qui fut Jehan de Labarre ;

Item, toutes les voiries de la rue de Hacqueblenne sont à moy tant que ma rivière court aval et j'ay mon ruage en la direction de la rivière ;

Item, sont tenus de moy à cause de mon dict fief et demoiselle de Cavermont sept vingt dix journeulx de terre ou environ..... chascun de nous deux prend la moitié du terrage.

**Fief du Quesnoy.**

Item, despend un fief quotient de moy Mayeu de Fréchencourt, escuier, séant en la ville et terroir d'Hinaucourt et environ, et s'estend ès parties qui sensuivent :

Primes, sa maison séante à Hinaucourt ainsi quelle s'estend et comporte tant en maisons, jardins, fossés, près et la rivière mouvante du bout de son prez jusques au moulin au wade dudit Hinaucourt et outre ledict moulin tant que l'on peut jetter un martel ;

Item, une autre rivière mouvante du grand ventaire courante tout le long de ses prez et parmy la ville jusques au bout du prez qui fut Jacques de Pileux ;

Item, 10 journeulx de bois ou environs nommez les bois d'Hinaucourt tenant à Jehan Dureux ;

Item, 10 journeulx 3 quartiers de prez ou environ, séant audict terroir ;

Item, en terre annables qui sont en plusieurs pièces et en plusieurs et diverses parties sept vingt-quatre journeulx soixantes et dix verges ou environ ;

Item, en cens au jour de Saint-Remy et Noël sur plusieurs

héritages tant maisons, masures, comme prez, vingnes et aires et terres annables cent un solz quatre deniers, 53 chapons et demie et la sixiesme d'un vingt-sept pains huict poules deux septiers de bled et cinq septiers d'avoine ;

Item, en autre cens à cause du fossé de Boves deub au jour de Pentecoste de plusieurs personnes et par plusieurs parties cinq sous trois deniers.

Item, est tenu dudit Mayeu communauté de ladicte ville d'Hinaucourt qui est mouvant du ventail en allant jusques au jardin Perrot Lozinier tout de long la rivière ;

Item, un journel de vingne ou environ tenant à Mayeux du Rest et à Jean Lespandu ;

Item, un clos de vingne tenant au cortil de Hangart et de Jehan Foubert lequel clos contient deux journeulx ou environ ;

Item, la moitié du four d'Hinaucourt contre le Borgne Deureux ;

Item, dict Mayeu de Fréchencourt à cause de son fief prend les huictièmes jarbes de terrage sur les terres d'Hinaucourt mouvant depuis le quesne de Vaux à ainsy que la voie le porte jusques au bois Hillon entre la voie Calloix et la voie de Mésière qui va parmy la voie de la fontaine et ne passe point le bois et tire partout cy comme il est dict ensemble on en prend congé audict Mayeux aussy bien quaux aultres avecq ce on doibt charrier en sa grange son droict de terrage comme on faict aux aultres et à telle droicture et justice comme les aultres ;

Item, à cause de son dict fief il a moitié en toutes les voiries que cy-après s'ensuivent contre le Borgne lesquels sont par indivise entre luy et celuy du Borgne ;

Primes, en la voirie mouvant de la planque Lambert jusques à la maison Jehan le Bègue ses frères et sœurs ;

Item, en la voirie parmi ladicte ville d'Hinaucourt mouvant de ladicte maison jusques à la maison qui fut Jehan Dillant ;

Item, en la voirie mouvant de la maison dudict Dillant jusques au jardin qui fut Jehan Darse ;

Item, en la voirie mouvant dudict jardin en allant selon la rue jusques au jardin Mayeux du Rest et de là jusques à l'hormel qui est au bout de la ville en allant jusques à Cayeu ;

Item, en la voirie mouvante du Cornet du jardin Mayeux du Rets jusques à la porte qui fut Bernard Hémery ;

Item, en la voirie mouvante de l'hormel Jehan Dillant en allant selon le foier jusques à la maison dudict Borgne et de la porte en revenant en la maison dudict Mayeux jusques à sa porte ;

Item, en la voirie mouvante de la porte dudict Mayeul en allant à la maison Jehan Huret jusques à icelle maison ;

Item, en la voirie mouvante de la maison Jehan Lebègue en allant à Mésières jusques à l'hormel tenant à quatorze journeulx de terre qui fut Ridel Cousin ;

Item, en la voirie mouvante de la fontaine en allant à Corchelle jusques au bout du prez de la maladrerie de Mésière aux lez vers Corchelles ;

Item, en la voirie mouvant du bout des vignes en allant au dehors du bois d'Hinaucourt à Beaucourt ;

Item en la voirie mouvant du val Saint-Pierre en allant jusques aux terres Ridel Cousin vers la queue de Vaux ;

Item, la voirie mouvant desdictes terres dudict Ridel Cousin en venant à Hinaucourt jusques à l'ormel de la voie par où on va à Cayeul ;

Item, en la voirie mouvant dudict ormel selon les prez jusques au moulin aux vades de toutes lesquelles voiries dont dessus est faict mention les dessus nommez Mayeux et Borgne en jouissent par indivice en telle manière toutefois qu'en icelle advient aucun de luy ou en aucune dicelle le premier qui la vient des dessus nommez prent et peut prendre le malfaicteur ou la malfaicteresse et le punir et corriger selon la

forme de délict ou mesfaict moyenant ce parmi que sy amende pécuniaire est prise en est levée et reçue par le preneur ou juge taxées parties entre les dessus nommez à chacun la moitié ;

Item, s'ensuivent les hommages qui sont tenus dudict Mayeux, à cause de son dict fief ;

Primes, Robert Lefebvre en tient un fief qui s'estend en trente-trois journeulx de terres en arbres qui sont en plusieurs pièces audict terroir et en cens surplus les héritages tenus de son dict fief qui monte à 18 septiers d'aveine, 5 septiers de bled, 26 soulz et 2 chapons et si a ledict Robert en son dict fief partout toute justice ;

Item, Mayeux du Ret en tient un autre fief abrégé à 5 soulz de relief d'hoirs à aultres avecq les plais de quinzaine en quinzaine si ly est adjourné, et s'estend ledict fief a une masure tenant au cimetière d'Hinaucourt et la maison du Borgne ;

Item, à un jardin et un prez enclos de fossez tenant à la rivière dudict Borgne auquel fief ledict Mayeux na justice ny seigneurie ;

Item, Jehan Landré en tient un aultre fief à demie service et les plaidz deux fois l'an lequel fief séant au terroir de Beaucourt et s'estend en 13 journeulx de terre et 60 verges ou environs tenant à la terre Jehan d'Hangart et Robert d'Aubigny et na audict fief justice ny seigneurie ;

Item, Jehan Deureux dict le Borgne, escuier, en tient un aultre fief qui s'estend en quatorze journeulx de terre de la l'eau d'Hinancourt tenant aux prez de Libons ;

Item, 7 quartiers de prez tenants à Robert Lefebvre ;

Item, 5 quartiers de prez qu'on dict à Palusel et est icellui fief tenu en plein hommage relief et service ;

Jehan Gaves, fils de Thomas Gaves en tient un fief séant à Hinaucourt tenant à Jehan Lespandu auquel fief ledict Jehan na justice ny seigneurie, en est partout ledit fief ses appartenances et despendances ledit Mayeux de Fréchencourt a toute justice et seigneurie haulte, moyenne et basse.

Je baille à mondict seigneur de Bauve cette lettre pour dénombrement et déclaratien de mondict fief sauf que si plus y sçavoit plus y dénombrerois et cognois à devoir à mondict seigneur à cause de mondict fief 60 soulz de relief d'hoirs à aultre toutefois que le cas y eschet 30 soulz de chambellage et tous tels services que ledict fief doibt et qu'on a accoustumé de faire et payer et n'estime à oublier que partout mondict fief ses appartenances et despendances dessus déclarez j'ay toute justice et seigneurie haulte, moyenne et basse et pour le tout excepté le sort et souveraineté à mondict seigneur et de ceux à qui il appartient ; en tesmoin de ce j'ay mis mon scel à cette lettre de dénombrement qui fut faicte et escrite le 24e jour de may l'an 1409.

E

RELIEF DU FIEL DU QUESNOY PAR GUILLAUME DE MONS.
(5 JANVIER 1487.) (1)

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Guillaume de Talemas, procureur et conseiller au siége et bailliage d'Amiens, bailli de la terre et seigneurie d'Ignaucourt (Happeglenne) pour mon très-honoré et doux seigneur monseigneur Raoul de Lannoy, chevalier, seigneur de Morvillers et Paillart, mary et bail de madame Jehanne de Poix, dame dudict Inaucourt, de Folleville et d'Oresmeaux, salut, sachent tous que aujourd'hui en la ville d'Amiens, comme terre empruntée de Messieurs les Maire et eschevins de la ville, et en présence de Jehan Le Riche et autres, s'est approché de nous Guillaume de Mons, fils et soy-disant héritier de feu Drien de Mons, en son vivant escuier, et demeurant audit Ignaucourt, lequel s'est offert à relever de nous un fief et noble tènement ainsy qu'il se comporte et èstend

(1) C'est la copie de l'original faite en 1766 que nous avons entre les mains.

scitué en icelle ville et terroir d'Inaucourt et environ qui fut et appartint autrefois audit feu Drien de Mons, son père, et tenu desdits seigneur et dame à cause de leurs dites terre et seigneurie d'Inaucourt auquel relief moyennant soixante sols pour ledit relief et trente sols parisis pour chambellage, nous l'avons reçu et recevons par ces présentes sauf le droit de justice et seigneurie desdits seigneur et dame d'aultruy et ce fait après que ledit Guillaume a fait le serment de fidélité pour ce deub, et appartenant, nous lui avons enjoint de faire les foy et hommage et bailler dénombrement et déclaration d'iceluy fief en dedans les jours et aux peines sur ce introduites. En tesmoin de ce nous avons mis notre scel à ces lettres faites et données le cinquième jour de janvier l'an mil quatre cens quatre-vingt et sept.

F

DÉNOMBREMENT D'UN FIEF NOBLE FOURNI A HONORÉ LUCAS LE 12 JUIN 1655 PAR ANTOINE LE PICARD.

C'est le dénombrement et déclaration d'un fief et noble tènement que moy Anthoine Le Picard, prestre, chanoine de l'église cathédrale d'Amiens, escuier, sieur d'Aubercourt, Pertain, Sonvillé et aultres lieux, conseiller du roy, trésorier et président général de ses finances en Picardie, lequel fief s'estend et se comporte en terres et bois cy après déclarés.

Primes, en six journeulx de terre labourable situés au terroir de Démuin sur la fontaine du *Comporte* (1) tenant d'un

(1) Le nom de cette fontaine serait aujourd'hui inconnu à Démuin si nous n'avions retrouvé d'anciens titres nous indiquant son emplacement; cette fontaine, qui ne coule plus qu'à de rares intervalles, est située à droite du chemin du marais communal.

costé au long du petit marais dudit Démuin, d'autre costé à Pierre Le Dieu et à Claude Ricquer, procureur à Mondidier, d'un bout audit Riquer, d'aultre bout à Anthoine Grenier, lesquels six journeulx de terre font le chef-lieu de mondit fief et tenus en censives par Messire Pierre Gorlier, prestre, curé dudit Aubercourt, Anthoine Fouache, Pierre Roger, Jehan Ledieu, Messire Nicolas Lhostellier, prestre, curé de Démuin, Pierre Dompierre et aultres, à raison de un sol chascun au jour de S^t^. Remy ;

Item, une aultre pièce de terre contenant neuf journeulx, et demy-journeulx de bois environ situez au lieu nommé le *Fief*, tenant d'un costé à Marcel Mangot et aultres, d'autre à Pierre Ledieu et aultres, d'un bout au bois de François Doublet ;

Item, une aultre pièce de bois contenante sept journeulx ou environ, nommé le *bois des Mottes*, (1) tenant d'un costé à Michel Demoreuil et aultres particuliers, d'aultre costé aux terres nommez les *Vignes des Mottes*, occupez par plusieurs particuliers, d'un bout à Fremin Guerard, d'autre à Anthoine Fouache ;

Item, une aultre pièce de terre contenante cinq journeulx ou environ séante audit terroir au lieudit la *Vallée de Mitre*, tenant d'un costé à Marguerite Dècle, veufve de Jehan Coclet, d'aultre à Jehan Doublet et aultres, d'un bout au rillon du champ des fils de Michel Dècle, d'aultre bout au *fief Falize* en partie, de laquelle pièce jouissent en cottière Romain Debailly, Anthoine et Barthélemy Manchuette et André Val, en me rendant chascun an six deniers de censives au jour S^t^. Remy ;

Item, une aultre pièce de terre contenant cinq journeulx

(1) Ce bois est aujourd'hui défriché, mais le nom est resté attaché à cette partie du terroir ; nous avons dit ailleurs que les Gaulois avaient pu utiliser ce point culminant pour transmettre leurs nouvelles. (V. *Démuin et ses Seigneurs*, p. 3.)

ainsy comme la pièce se comporte et estend située sur le grand marest dudit Démuin, tenant d'un costé au chemin conduisant d'Aubercourt à Hangars, d'aultre au rillon, d'un bout à Mathieu Val, d'autre aux hoirs de Charles Prouville, ladite pièce occupé et tenue en cottière par Mathieu Val en me rendant par chascun an au jour de S^t^. Remy six deniers de censives par journel.

En lequel fief cy-dessus déclaré, appartenances et dépendances d'iceluy j'ay toute seigneurie, justice haulte, moïenne et basse et pour icelle garder et exercer j'ay accoustumé et puis avoir baillis, lieutenant, sergent, greffier et aultres officiers en ma cour tels qu'à haulte justice appartient sauf le ressort de souveraineté à mondit seigneur de Démuin. — Lequel fief et noble tènement comme cy-dessus est déclaré ses dépendances et appartenances, je tiens et advoue tenir noblement de mondit seigneur Lucas à cause de sa terre de Démuin par un seul hommage de soixante sols parisis de relief d'hoir à aultre et trente sols parisis de chambellage quand le cas y eschet avec service de plais de quinzaine en quinzaine en sa cour quand j'y suis suffisamment appelé avec mes paires et compagnons à peine de dix sols parisis d'amende pour chascun deffault suivant la coustume de la seigneurie dudit Demuin et de Boves. Lequel dénombrement et adveu je présente et bail à mondit seigneur soubz protestation d'iceluy augmenter ou diminuer si besoin est, le requérant et ses officiers m'en expédier et délivrer lettres de récépissé ; en tesmoin de tout ce dessus j'ay signé ces présentes de mon signe manuel et scéllé de mon séel le douriesme jour de juin mil six cens cinquante et cinq.

Signé : A. Picard d'Aubercourt.

# TABLE


Avant-Propos. . . . . v
Ignaucourt. . . . . 1
Happeglenne . . . . . 19
Fief du Quesnoy. . . . . 41
Campvermont. . . . . 47
Aubercourt. . . . . 60
Noms de qnelques officiers seigneuriaux. . . . . 80
Pièces justificatives . . . . . 83



Amiens. — Imp. DELATTRE-LENOEL, rue de la République, 32.